

N° 3614
du 25.02.26



SYNDICAT MIXTE POUR LA CRÉATION,
L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION
DE L'AÉRODROME BRIVE-SOULLAC

COMITE SYNDICAL DU 17 FÉVRIER 2026

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-sept février à 14h30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE, Président du Syndicat Mixte.

La convocation a été établie et affichée le mardi 10 février 2026.

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie MARCOS pour remplir les fonctions de secrétaire.

<u>N° ORDRE</u>	<u>OBJET DES DELIBERATIONS</u>	<u>DÉCISION</u>
1	DÉBATS D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ET DE DÉVELOPPEMENT DES LIGNES AÉRIENNES EN VUE DE L'ADOPTION DU BUDGET 2026	A PRIS ACTE DES DEBATS SUR LE DEVELOPPEMENT DES LIGNES ET DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
2	PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES DE LA REGIE PERSONNALISEE ET DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ANNEE 2025	A PRIS ACTE DES RAPPORTS

A Brive, le 24/02/2026

Le Président,

Julien BOUNIE

L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements **et le décret n°2021-1311** du même jour pris pour son application apportent d'importantes modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et notamment la suppression du compte-rendu des séances et la création de la liste des délibérations.

Les délibérations sont consultables sur le site Internet de l'aéroport Brive Vallée de la Dordogne : www.aeroport-brive-vallee-dordogne.fr, rubrique Espace Pro, sous-rubrique Actes administratifs



SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOULLAC

2026 - 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-sept février à 14h30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Julien BOUNIE, Président du Syndicat Mixte.

La convocation a été établie et affichée le mardi 10 février 2026.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : M. Christian **PRADAYROL**, M. Jean-Paul **FRONTY**, M. Philippe **VIDAU**, M. Jean-Louis **LASCAUX**, M. Julien **BOUNIE**, Mme Alexandra **DOUSSAUD**
Conseil Départemental de la Corrèze : Mme Pascale **BOISSIERAS**
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : M. Valéry **ELOPHE**

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : M. Frédéric **SOULIER** M. François **PATIER**, M. Yves **GARY**, M. Henri **SOULIER**
Conseil Départemental de la Corrèze : M. Pascal **COSTE**, M. Francis **COMBY**, Mme Frédérique **MEUNIER**, M. Philippe **LESCURE**
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : M. Philippe **NAUCHE**, M. Pascal **CAVITTE**, Mme Anabelle **REYDY**,
Conseil Départemental du Lot : M. Frédéric **GINESTE**
C.C.I. de la Corrèze : Mme Françoise **CAYRE**
C.C.I. du Lot : M. Jean **HUGON**
Communauté de Communes CAUVALDOR : M. Jean Claude **FOUCHÉ**
Ville de Terrasson : M. Roger **LAROUQUIE**

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Mme Marie-Christine **LACOMBE** représentant M. Frédéric **SOULIER**, Mme Sylvie **LORENZON** représentant M. François **PATIER**, M. Eddie **MARCOS** représentant M. Yves **GARY**
Conseil Départemental de la Corrèze : M. Gérard **SOLER** représentant M. Pascal **COSTE**, M. Jean-Jacques **DELPECH** représentant M. Francis **COMBY**
Conseil Départemental du Lot : Mme Violaine **DELPECH** – **FRAYSSE** représentant M. Frédéric **GINESTE**
C.C.I. de la Corrèze : M. Olivier **BRISSEAU** représentant Mme Françoise **CAYRE**
C.C.I. du Lot : M. Bernard **JAUZAC** représentant M. Jean **HUGON**
Communauté de Communes CAUVALDOR : M. Habib **FENNI** représentant M. Jean Claude **FOUCHÉ**

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie MARCOS pour remplir les fonctions de secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : DÉBATS D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ET DE DÉVELOPPEMENT
DES LIGNES AÉRIENNES EN VUE DE L'ADOPTION DU BUDGET 2026**

RAPPORTEUR : Monsieur Julien BOUNIE, Président du Syndicat Mixte

Date de publication : 02/03/2026

Siege administratif : Mairie de Brive-la-Gaillarde - BP 80433 - 19312 Brive-la-Gaillarde Cedex
Siege : Aéroport Brive Vallée de la Dordogne - Rue de l'Aéroport - 19600 Nespouls
Tél. : 05.55.18.18.80 / 05.55.74.41.67 - Courriel : smabs@brive.fr

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260217-2026-01-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

1. Préambule

Selon les dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires a lieu en réunion du comité syndical, dans les deux mois précédant le vote du budget lui-même, dans les communes de trois mille cinq cents habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus étant soumis aux mêmes dispositions.

Son utilité réside dans la détermination des grands équilibres budgétaires et des choix majeurs, notamment en termes d'investissement, de recours à l'emprunt et d'évolution des participations des collectivités adhérentes. Il a pour but de définir les enveloppes et les limites dans lesquelles le budget lui-même sera proposé. A noter que le compte administratif de l'année précédente sera voté avant le budget primitif et postérieurement au débat d'orientations budgétaires. Sont par conséquent intégrés dès les orientations budgétaires, les résultats prévisionnels de l'exercice précédent pour la section de fonctionnement et d'investissement, tout en maintenant son équilibre budgétaire.

Le DOB représente une étape importante dans la procédure budgétaire du Syndicat Mixte. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Le DOB de l'exercice 2026 s'inscrit dans la mise en œuvre de la feuille de route adoptée par le Syndicat et des débats intervenus lors des comités syndicaux

2. Retour sur l'année 2025

Le contexte national et international a en 2025 impacté le transport aérien et l'aéroport de Brive Vallée de la Dordogne. En effet, l'évolution de la fiscalité sur les billets d'avion a fait peser de nombreuses incertitudes sur l'activité aérienne. Suite à son adoption dans le cadre du budget de l'Etat en 2025, Ryanair a fait part de l'arrêt de la ligne à destination de Porto pour la saison iata hiver 2025-2026 et l'incertitude plane sur les lignes à destination de Londres, Séville et Porto pour la saison iata été 2026.

a/ L'activité des lignes aériennes de l'aéroport Brive Vallée de la Dordogne

En 2025, les lignes ont montré une réelle dynamique permettant à l'aéroport d'accueillir près de 100 000 passagers.

1. **La ligne aérienne Brive - Paris (Orly)** : le 27 octobre 2024 la nouvelle délégation de service public signée avec la compagnie Chailair est entrée en vigueur à raison de deux allers retours journaliers du lundi au vendredi et un aller retour le dimanche.

♦ La fréquentation de la ligne aérienne

La fréquentation 2025 s'élève à près de 28 258 passagers soit une augmentation de 15,25 % par rapport à l'année 2024.

2. **Les vols de la ligne Brive - Porto** ont été opérés à raison de 3 rotations hebdomadaires les lundi, mercredi et samedi durant la saison été (du 2 avril au 25 octobre 2025), et deux rotations les lundi et samedi pour la saison hiver. En 2025, 36 789 passagers ont emprunté cette ligne.
3. **La ligne Brive - Londres Stansted** a été opérée du 31 mars au 24 octobre 2025 à raison de deux rotations hebdomadaires les lundis et vendredis. En 2025, 17 493 passagers ont emprunté cette ligne.

4. **La ligne Brive - Ajaccio** a été opérée du 28 juin au 13 septembre à raison d'une rotation hebdomadaire le samedi. 1 392 passagers ont emprunté cette ligne en 2025 contre 708 en 2024.
5. **La ligne Brive - Bruxelles (Zaventem)** a été opérée du 26 juin au 1 septembre 2025 à raison de deux allers-retours hebdomadaires les lundi et vendredi. 1 186 passagers ont emprunté cette ligne en 2025 contre 920 en 2024.
1. **La ligne Brive - Nice** a été ouverte en 2022. Elle a été opérée pour la période du 27 juin au 12 septembre 2025 proposant un aller-retour hebdomadaire le samedi. 887 passagers ont emprunté cette ligne en 2025 contre 747 en 2024.
2. **La ligne Brive - Séville** a été ouverte en 2024. Elle a été opérée pour la période du 2 juin au 29 septembre 2025 proposant deux rotations hebdomadaires les lundi et vendredi. **10 456** passagers ont emprunté cette ligne en 2025 contre 11 122 passagers en 2024.
3. **La ligne Brive – Kerry** a été ouverte en 2025. Elle a été opérée pour la période du 29 juin au 14 septembre à raison d'une rotation par semaine le dimanche. En 2025, 859 passagers ont emprunté cette ligne.

C. En 2025 : le Syndicat a poursuivi son développement

Le Syndicat a poursuivi en 2025 le développement de la plateforme aéroportuaire avec, tout d'abord :

1. le développement de l'infrastructure

♦ l'aménagement de la zone d'activités

Le comité syndical a validé au cours de l'année 2023 le plan de composition de la future zone d'activités, le règlement de la zone, le projet et décidé du lancement de la consultation de travaux. A l'issue de celle-ci lancée le 2 novembre 2023, l'entreprise Eiffage a été retenue pour un montant de travaux y compris la prestation supplémentaire éventuelle relative à l'éclairage public de 523 642 € HT. Le marché a été notifié le 19 janvier 2024. Suite aux investigations écologiques préalables au début des travaux, des enjeux écologiques ont été identifiés. Ainsi, un relevé faune - flore quatre saisons a dû être lancé et a été suivi, au regard des recensements menés, d'un dossier de dérogation pour déplacement et/ou destruction d'espèces protégées et de leur habitat. L'arrêté portant dérogation à l'interdiction de destruction des espèces animales protégées et de leurs habitats dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités aéroportuaire sur la commune de Nespouls a été signé par M. le Préfet de la Corrèze le 12 août 2025. Les travaux relatifs à la mise en œuvre des mesures compensatoires ont été réalisés à l'automne 2025 conformément au calendrier environnementale. Ils ont consisté en la mise en place de barrières anti amphibiens, le déplacement des pierriers existants sur la zone de travaux vers la zone de compensation, la création d'un réseau de six mares, la mise en place de crapauducs par l'utilisation d'aqueducs existants pour relier les espaces de compensation pour un montant de 58 648.65€ HT.

L'avancée de l'étude sur l'aménagement des lots et la création de deux bâtiments et d'une aire de démantèlement a permis d'adapter les travaux de viabilisation de la voie d'accès à la zone d'activités. Les travaux ont ensuite pu débuter le 15 octobre 2025. La fin des travaux notamment la réalisation des revêtements interviendra après les travaux de construction des bâtiments et de l'aire de démantèlement.

Le montant des travaux a évolué en lien avec l'adaptation des côtes altimétriques des plateformes pour le projet d'aménagement des lots (bâtiments et aire de démantèlement), des réseaux (eaux pluviales, assainissement, eau potable, électricité, télécom), la nécessité de réaliser les terrassements et les raccordements aux réseaux de la nouvelle bâche incendie rendue nécessaire par la présence de la bâche incendie existante dans l'emprise des travaux, des aménagements de voirie en lien avec les aménagements des lots. L'ensemble de ces modifications a engendré une plus value au marché d'un montant de 51 946.80 € HT. Par ailleurs, la réutilisation d'une partie des déblais après concassage en remblai de la plateforme comme prévu dans le contrat a été avérée impossible en raison de la présence de terre entre les couches de substrat rocheux. L'évacuation

de ces déblais a dû être mise en place et l'apport de matériau de remblai réalisé. Enfin, lors des travaux une canalisation d'évacuation des eaux usées en provenance du bâtiment loueurs a été découverte. En raison du dévoiement du réseau des eaux usées, cette conduite a dû être raccordée sur le nouveau réseau. Les travaux non prévus ont entraîné une plus value de 35 483.50 €HT. Le montant du marché s'élève donc après avenant à 611 072.35 €HT.

♦ le réaménagement du taxiway et la création du parking avions

Accompagné par son assistant à maîtrise d'ouvrage, le Syndicat a procédé à la consultation puis à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement Sogeti Airport (mandataire) – Dejante VRD Construction Sud Ouest pour un montant de 181 675 € HT. La tranche ferme du marché relative aux missions de base a été notifiée le 21 juin 2023 pour un montant de 117 325 € HT.

Les études avant projet et les différents scénarii d'aménagement - revêtement ont été présentés au comité syndical le 19 décembre 2023. Le comité syndical a retenu le scénario d'aménagement n° 3 consistant en la réalisation d'une aire de stationnement avions dans la continuité du parking commercial charly existant. Cette aire permettra d'accueillir 2 avions de type code C ou 1 avion de type code C et 3 ATR ou 6 ATR. Elle sera connectée aux deux premiers lots de la zone d'activités sur lesquels seront implantés le hall maintenance. La solution de revêtement en enrobé percolé a été retenue. Ainsi, le coût de l'opération au stade avant projet selon les orientations retenues par le comité syndical s'élève à 3 102 569,49 € HT. Les études se sont poursuivies au cours de l'année 2024. Le dossier de changement a été déposé auprès de la DGAC et son instruction est en cours. Un dossier loi sur l'eau sollicitant la modification de l'arrêté en vigueur a été déposé et l'arrêté a été obtenu le 10 octobre 2024.

A l'automne 2024, un inventaire faune - flore quatre saisons a été lancé. L'analyse des résultats est en cours.

Dans le même temps des échanges sont intervenus avec le preneur des bâtiments qui souhaitent développer le stationnement d'aéronefs sur la plateforme aéroportuaire. Ainsi, le syndicat a confié à sogeti une étude pour envisager l'ensemble des emplacements possibles pour le stationnement des aéronefs sur la plateforme aéroportuaire. Celle – ci a mis en évidence que les terrains situés dans la continuité du projet de réaménagement du taxiway et la création du parking avions étaient les plus adaptés à ce développement.

2. l'aménagement des lots de la zone d'activités

Par délibération en date du 28 mars 2024, le comité syndical a validé le lancement des consultations relatives aux prestations intellectuelles (assistance à maîtrise d'ouvrage, ...). Suite à la consultation réalisée, le groupement SEM Territoires / Ingerop a été retenu pour un montant de 205 675 € HT. Le programme des équipements attendus a été élaboré et validé par le comité syndical lors de sa séance du 21 octobre 2024. Il était ainsi prévu :

1. Un hangar de maintenance aéronautique d'environ 3900 m². Ce hangar pourra accueillir 1 avion régional et 1 avion monocoque en simultané. Il comprendra également différents ateliers associés aux activités de maintenance, des locaux sociaux pour l'ensemble du site, ainsi qu'une zone administrative qui accueillera le personnel du site et les clients de la société locataire.
2. Un hangar logistique aéronautique d'environ 1000 m². Ce hangar servira à réaliser du stockage sur racks et au sol (pour des éléments volumineux de type moteurs, gouvernes, ...)
3. Une zone de démantèlement aéronautique en extérieur sur dalle d'environ 5000 m².

Le coût d'objectifs des travaux a été estimé en septembre 2024 à 8,5 M € HT et le coût opération à près de 10,5 M € HT.

Le lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre a été validé le 21 octobre 2024 et lancé par avis en date du 30 octobre 2024. Elle a abouti au choix du groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est le cabinet BPM architectures par délibération en date du 25 mars 2025. Le marché de maîtrise d'œuvre a été signé le 9 mai 2025.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a, depuis, travaillé sur un avant-projet sommaire (APS) puis un avant-projet définitif (APD). L'estimation globale des travaux, au stade APD, est désormais de 10 825 649,00 €HT et le coût opération de près de 13.6 M€HT.

Cette augmentation résulte de plusieurs facteurs :

4. L'évolution du besoin du preneur entre le programme et l'APD. En effet, celui-ci a fait évoluer le modèle économique de sa société, et a demandé que le hall maintenance soit dimensionné pour accueillir 2 avions de type code C (au lieu d'un avion de type code C et d'un avion régional en phase programme) ;
5. L'intégration de contraintes réglementaires précisées par le preneur entre le programme et l'APD (liées au classement ICPE du bâtiment) ;
6. L'intégration de données techniques issues de la réalisation de l'étude de sols, ayant un impact sur le dimensionnement des fondations.

1. l'appel à manifestation d'intérêt pour la réalisation et l'exploitation de centrales photovoltaïques sur l'aérodrome de Brive Vallée de la Dordogne

Dans le cadre de sa démarche de transition écologique, le syndicat mixte souhaite développer les énergies renouvelables sur son patrimoine. Il avait fait réaliser une étude de potentiel confirmant celui-ci. Au regard des conclusions de cette étude, par délibération en date du 28 janvier 2025, le comité syndical a décidé le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt afin d'autoriser un ou plusieurs occupants du domaine public pour la réalisation et l'exploitation de centrales photovoltaïques sur plusieurs espaces pouvant accueillir des installations de photovoltaïque au sol, en toiture ou en ombrières.

La consultation a été lancée le 31 janvier. Après une phase de sélection des candidats, les négociations ont été engagées avec les quatre candidats ayant remis une offre. Par délibération en date du 9 décembre 2025, le comité syndical a retenu le lauréat de cet AMI. Deux temps sont prévus pour les projets : une phase préopérationnelle correspondant aux développements et obtentions des autorisations à construire et au raccordement et une phase opérationnelle correspondant aux travaux et exploitation des équipements.

La phase préopérationnelle ne pourra excéder cinq années et la phase opérationnelle aura une durée de 30 ans.

Pour la phase préopérationnelle, une redevance sera versée par jalons marquant les grandes étapes d'avancement du projet. Pour la phase opérationnelle, la redevance par site validé à l'issue de la phase préopérationnel sera composée d'une part fixe révisable et d'une part variable liée au chiffre d'affaires des installations.

1. L'année 2026

L'année 2026 devrait être marquée par le contexte national et international. En raison de l'évolution de la fiscalité sur le transport aérien, des incertitudes planent sur les lignes opérées par Ryan Air à destination de Londres, Séville et Porto pour la saison iata été 2026.

a/ les vols prévus en 2026

La programmation des vols aériens connue à date sera susceptible d'être adaptée au fil de l'année. Pour l'heure, il est prévu :

1. La poursuite de la délégation de service public avec la compagnie Chailair à raison de deux allers-retours par jour du lundi au vendredi et d'un aller-retour le dimanche.
2. La poursuite des vols de la ligne Brive - Ajaccio à raison d'une fréquence hebdomadaire le samedi du 20 juin au 19 septembre.
3. La poursuite des vols de la ligne Brive - Nice à raison d'une fréquence hebdomadaire le vendredi du 3 juillet au 28 août.
4. La poursuite d'une ligne Brive - Kerry à raison d'une fréquence hebdomadaire le dimanche du 28 juin au 13 septembre.
5. L'ouverture de la ligne Brive - Genève à raison d'une rotation hebdomadaire le jeudi du 02 juillet au 3 septembre
6. L'ouverture de la ligne Brive - Strasbourg à raison d'une rotation hebdomadaire le lundi du 29 juin au 31 août
7. La poursuite de la ligne Brive - Londres Stansted à raison de deux rotations hebdomadaires les lundis et vendredis

b/ les dépenses de fonctionnement et d'investissement envisagées en 2026

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement proposées en annexe à la présente prennent en compte les données - évolutions connues à date :

8. prise en compte de la convention de délégation de service public pour la ligne aérienne Brive-Paris (Orly) et des participations des délégants
9. une prévision de participation à la régie pour 2026 de 900 000 €
10. de poursuivre les travaux de création d'une voie d'accès à une zone d'activités et de viabilisation des lots suite à l'attribution du marché pour un montant d'opération restant de 563 k€,
11. de lancer l'adaptation du taxiway du parking bravo dont les travaux sont à cette étape évalués à 100 k € en 2024,
12. d'inscrire les crédits correspondants aux engagements juridiques et financiers relatifs aux études liées à l'aménagement des lots de la zone d'activités comprenant deux bâtiments et une aire de démantèlement avions pour un montant de 800 k€ et celles liées à la création d'un taxiway et du stationnement avions pour un montant de près de 108 k€,
13. de prévoir une enveloppe de 30 k € pour le renouvellement des équipements relevant de la compétence du syndicat.

14. Grandes orientations budgétaires de l'exercice 2026

En se fondant sur les résultats prévisionnels de l'année 2025, les grandes orientations budgétaires pour le budget 2026 peuvent être proposées.

1. Les résultats prévisionnels de l'exercice 2025

Sous réserve du vote des comptes administratif et de gestion par le comité syndical, il est déjà envisageable d'intégrer dans le projet de budget les résultats prévisionnels suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<u>RECETTES</u>			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 629 247,00	7 389 838,97	12 019 085,97
Titres de recettes émis (b)	19 390,14	4 435 844,65	4 455 234,79
Réductions de titres (c)	-	-	-
Recettes nettes (d= b-c)	19 390,14	4 435 844,65	4 455 234,79
<u>DEPENSES</u>			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 629 247,00	7 389 838,97	12 019 085,97
Mandats émis (f)	1 596 141,65	5 524 065,46	7 120 207,11
Annulations de mandats (g)	-	-	-
Dépenses nettes (h=f-g)	1 596 141,65	5 524 065,46	7 120 207,11
Résultats de l'exercice (d-h)	-1 576 751,51	-1 088 220,81	-2 664 972,32
Résultats à la clôture de l'exercice précédent	800 386,33	2 856 338,97	3 656 725,30
<u>Résultat de clôture</u>	-776 365,18	1 768 118,16	991 752,98
Recettes à réaliser	-	-	-
<u>TOTAL</u>	-776 365,18	1 768 118,16	991 752,98
Dépenses à réaliser	-685,50	-	-685,50
RESULTAT ANTICIPE	-777 050,68	1 768 118,16	991 067,48

1. Prospective financière prévisionnelle pour 2026

Ainsi, le DOB propose, dans le respect du maintien de la participation des membres :

- prise en compte de la convention de délégation de service public pour la ligne aérienne Brive-Paris (Orly) et des participations des délégants
- une prévision de participation à la régie pour 2026 de 900 000 €
- de poursuivre les travaux de création d'une voie d'accès à une zone d'activités et de viabilisation des lots suite à l'attribution du marché pour un montant d'opération restant de 563 k€,
- de lancer l'adaptation du taxiway du parking bravo dont les travaux sont à cette étape évalués à 100 k € en 2024,
- d'inscrire les crédits correspondants aux engagements juridiques et financiers relatifs aux études liées à l'aménagement des lots de la zone d'activités comprenant deux bâtiments et une aire de démantèlement avions pour un montant de 800 k€ et celles liées à la création d'un taxiway et du stationnement avions pour un montant de près de 108 k€,
- de prévoir une enveloppe de 30 k € pour le renouvellement des équipements relevant de la compétence du syndicat.

opérations du PPI intégré dans le BP 2026		PROGRAMME PPISMABS1 2022-2026			
		CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL
		yc RAR 2023	Réalisé	prévisionnel	AUTORISATION
O P E R A T I O N S	Développement Economique				
	Zone d'activités (ZA)	25 260,34	358 499,02	563 110,64	946 870,00
	Extension du parking aviation commerciale (PAVIONS CO)	30 537,20	22 100,00	108 203,00	160 840,20
	Taxiway Beetchcraft 260 (TAXIWAY)	2 560,00	-	99 998,00	102 558,00
	Développement Durable				
	Batiments ZA 60*60 ET ZA 80*20 (BAT1ZA)	38 074,40	230 878,34	800 000,00	1 068 952,74
	Total	96 431,94	611 477,36	1 571 311,64	2 279 220,94

Pour rappel : Certaines opérations d'investissement importantes doivent être gérées en autorisations de programmes. Ces autorisations de programmes permettent d'engager juridiquement les marchés sans prévoir au budget de l'exercice la totalité des dépenses. En effet, ne sont inscrites en crédit de paiement (CP) que les dépenses prévues sur l'année, le solde de l'autorisation de programme étant réparti sur les exercices ultérieurs.

La maquette pourrait ainsi se décliner comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT en €

DEPENSES	
Remboursement de la dette (capital)	1 004 796,00
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 604 204,00
Résultat reporté de 2025 (001)	776 365,18
Reste à réaliser 2025	685,50
Mouvements d'ordre s/avance	302 000,00
Total	3 688 050,68

RECETTES	
Amortissements	87 000,00
Mouvements d'ordre s/avance	302 000,00
Affectation du résultat 2025	777 050,68
Emprunts	1 604 000,00
Virement de la section de fonctionnement	918 000,00
Total	3 688 050,68

SECTION FONCTIONNEMENT en €

DEPENSES		
Chapitre 011 - charges à caractère général		86 000,00
Article 6064	Fournitures administratives	100,00
Article 6068	Autres fournitures	100,00
Article 611	Contrats de prestations de services	10 000,00
Article 615221	Entretien bâtiments publics	5 000,00

Accusé de réception en préfecture
018-25-1903-15-20260217-2026-01-DE
Date de transmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Date de publication : 02/03/2026

Article 615231	Entretien des voies et réseaux	1 950,00
Article 6156	Maintenance	1 300,00
Article 616	Primes d'assurances	1 500,00
Article 617	Etudes et recherches	50 000,00
Article 6188	Autres frais divers	550,00
Article 6226	Honoraires	10 000,00
Article 6232	Fêtes et cérémonies	1 200,00
Article 6251	Voyages et déplacements	100,00
Article 627	Services bancaires et assimilés	400,00
Article 62878	Remboursements frais	2 500,00
Article 63512	Taxes foncières	1 300,00
Chapitre 012 - charges de personnel (Mise à disposition)		40 000,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		4 061 100,00
Article 65188	Redevance concession, licences, ...	500,00
Article 65312	Frais de mission	2 000,00
Article 65737	Subvention régie personnalisée	900 000,00
Article 65742	Ligne aérienne Brive-Paris	3 157 600,00
Article 65888	Autre	1 000,00
Chapitre 66 - Charges financières		496 467,48
Article 66111	Intérêts réglés à l'échéance	501 689,14
Article 66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-6 840,84
Article 6688	Autres	1 619,18
Chapitre 68 - Dotations aux provisions		86 000,00
Article 6815	Provision pour risques	86 000,00
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement		918 000,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert		87 000,00
Article 6811	Dotations aux amortissements	87 000,00
TOTAL		5 774 567,48

RECETTES		
002 - Résultat reporté		991 067,48
Chapitre 74 - Dotations et participations		4 533 500,00
Article 7461	DGD	2 118,00
Article 7472	Régions	1 207 845,50
Article 7473	Départements	1 358 218,58
Article 74741	Communes membres du GFP	13 294,15
Article 74751	GFP de rattachement	1 791 164,60
Article 74758	Autres Group. coll	62 482,49
Article 74788	Autres organismes	98 376,68
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante		250 000,00
Article 75888	Autres produits	250 000,00

Accusé de réception en préfecture
019 261903176-20260217-2026-01-DE
Date de transmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Date de publication : 02/03/2026

TOTAL	5 774 567,48
--------------	---------------------

8. Participation des collectivités adhérentes et non adhérentes

PARTICIPATION DES COLLECTIVITES ADHERENTES ET NON-ADHERENTES

PARTICIPATIONS (€)		TAUX	BP2026				TOTAL
			INVESTISSEMENT	LIGNE AERENNE	REGIE PERSONNALISEE	FONCTIONNEMENT	
Membres	CABB	40,42	370 973,14	769 086,10	363 780,00	287 325,36	1 791 164,60
	CD19	25,00	229 449,00	475 684,13	225 000,00	177 712,37	1 107 845,50
	CRégion NA	25,00	229 449,00	475 684,13	225 000,00	177 712,37	1 107 845,50
	CD46	5,65	51 855,47	107 504,61	50 850,00	40 163,00	250 373,08
	CCI CORREZE	0,10	917,80	1 902,74	900,00	710,85	4 431,38
	CCI LOT	2,12	19 457,28	40 338,01	19 080,00	15 070,01	93 945,30
	CAUVALDOR	1,41	12 940,92	26 828,58	12 690,00	10 022,98	62 482,49
	TERRASSON	0,30	2 753,39	5 708,21	2 700,00	2 132,55	13 294,15
Partenaire	CRégion OCC	fixe		100 000,00			100 000,00
TOTAL PARTICIPATIONS		100,00	917 796,00	2 002 736,52	900 000,00	710 849,48	4 531 382,00

9. Evolution de la dette

1. Synthèse de l'évolution de la dette en 2026

En €

Capital restant dû (CRD) au 01/01/2026	14 803 288,40
Remboursement capital de la dette en 2026	1 004 795,75
Solde CRD au 31/12/2026	13 798 492,65

2. La structure de la dette

Les emprunts souscrits par le Syndicat sont soit de type taux fixe (4 emprunts) soit de taux variable barrière (1 emprunt).

➤ la dette par prêteur se répartit comme suit :

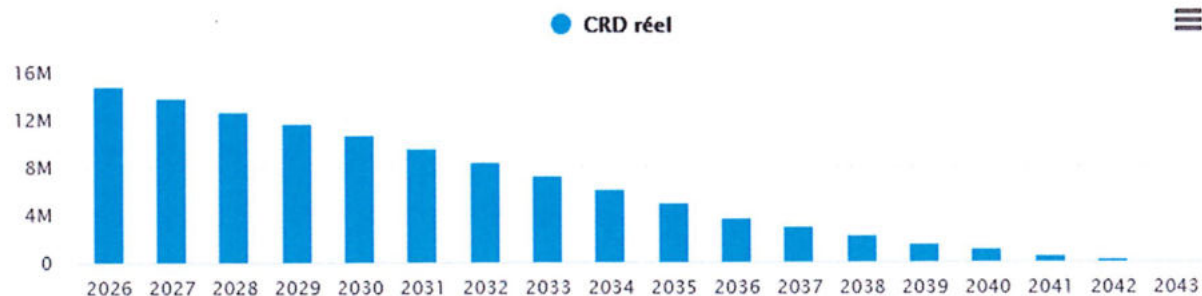
Emprunts en cours (5)		Emprunts échus (4)							
Type	Reference	Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Année de réalisation ↑	Montant initial	CBC	
Emprunt	004 /00999762076		2 346 949,39 €	9,95 ans	Taux fixe à 4.0...	2005	5 000 000,00 €	1A	
Revolving	convention du 19/05/2008		2 600 000,00 €	12,34 ans	Revolving	2008	10 000 000,00 €	1B	
Emprunt	009 /7799621		4 062 628,94 €	14,86 ans	Taux fixe à 3.5...	2010	6 450 000,00 €	1A	
Emprunt	MON502114EUR		2 215 310,07 €	9,88 ans	Taux fixe à 4.1...	2015	4 047 315,58 €	1A	
Emprunt	00004098595		3 578 400,00 €	17,51 ans	Taux fixe à 2.2...	2022	4 032 000,00 €	1A	
			14 803 288,40 €						

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260217-2026-01-DE
DRE-2026-02175

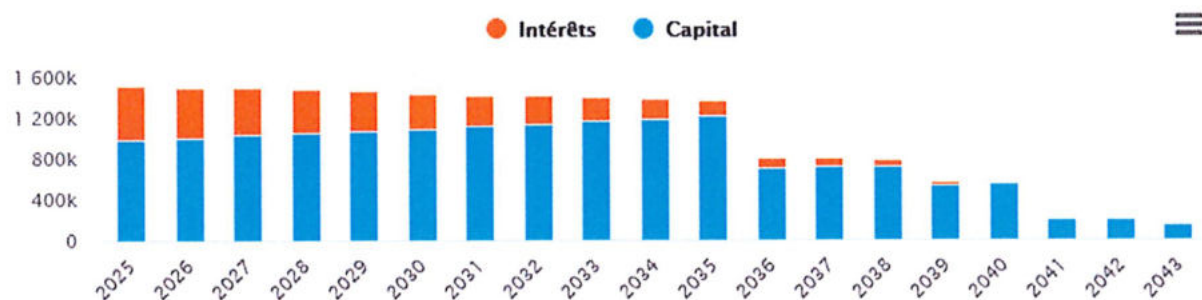
Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260217-2026-01-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

3. L'extinction de la dette

Évolution du capital restant dû



Flux de remboursement



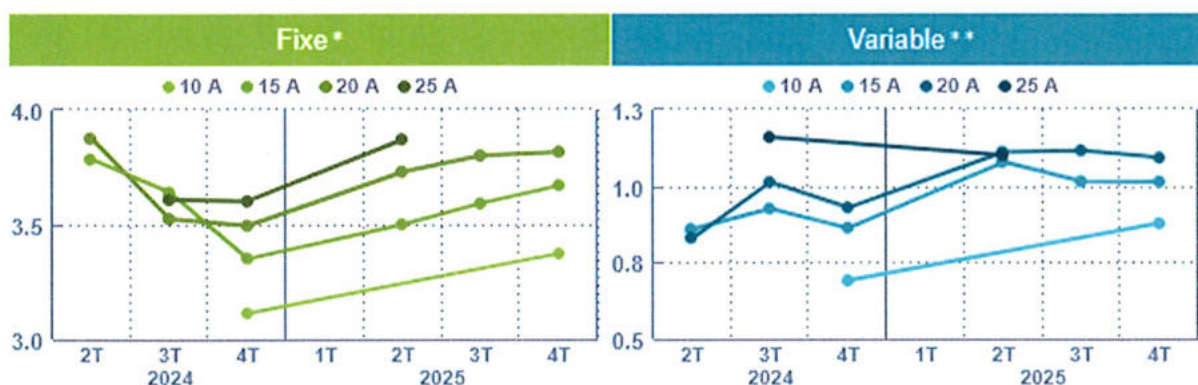
4. Les emprunts prévisionnels pour l'année 2026

Dans le cadre de la préparation du budget 2026, il est prévu d'avoir recours à un emprunt de 1,604 M € suivant les taux du marché actuel (janvier 2026).

Podium

	Fixe *		Variable **	
	Meilleur	Moyen	Meilleur	Moyen
10 A	➕ 3,17 %	➕ 3,37%	➕ 0,82 %	➕ 0,88 %
15 A	➕ 3,29 %	➕ 3,60%	➕ 0,66 %	➕ 1,04 %
20 A	➕ 3,49 %	➕ 3,78%	➕ 0,66 %	➕ 1,10 %
25 A	➕ 3,68 %	➕ 3,87%	➕ 1,10 %	➕ 1,10 %
30 A	○ %	○ %	○ %	○ %

Historique des taux et marges moyens proposés (en %)



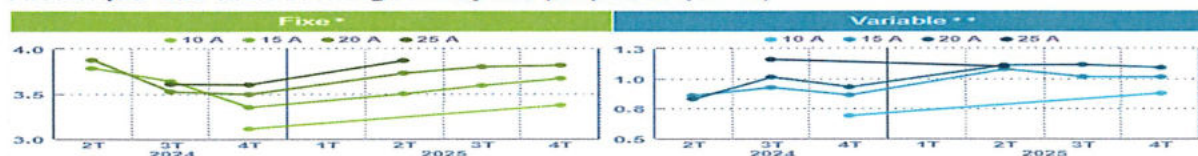
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat sur le développement des lignes et de celui sur les orientations budgétaires et des éléments sur la base desquels s'est tenu ce débat.

Conformément à l'article 10-1 des statuts du Syndicat, il est proposé aux membres d'adopter le Programme d'investissement actualisé, ci-dessous, qui lui est soumis selon les règles de majorité qualifiée.

Podium

	Fixe *		Variable **	
	Meilleur	Moyen	Meilleur	Moyen
10 A	➕ 3,17 %	➕ 3,37%	➕ 0,82 %	➕ 0,88 %
15 A	➕ 3,29 %	➕ 3,60%	➕ 0,66 %	➕ 1,04 %
20 A	➕ 3,49 %	➕ 3,78%	➕ 0,66 %	➕ 1,10 %
25 A	➕ 3,68 %	➕ 3,87%	➕ 1,10 %	➕ 1,10 %
30 A	○ %	○ %	○ %	○ %

Historique des taux et marges moyens proposés (en %)



A PRIS ACTE DE LA TENUE DU DEBAT SUR LE DEVELOPPEMENT DES LIGNES ET DE CELUI SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Pour extrait certifié conforme
Le Président

Julien BOUQUET

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260217-2026-01-DE
Date de réception : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026



SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOULLAC

2026 - 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-sept février à 14h30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Julien BOUNIE, Président du Syndicat Mixte.

La convocation a été établie et affichée le mardi 10 février 2026.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : M. Christian **PRADAYROL**, M. Jean-Paul **FRONTY**, M. Philippe **VIDAU**, M. Jean-Louis **LASCAUX**, M. Julien **BOUNIE**, Mme Alexandra **DOUSSAUD**

Conseil Départemental de la Corrèze : Mme Pascale **BOISSIERAS**

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : M. Valéry **ELOPHE**

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : M. Frédéric **SOULIER** M. François **PATIER**, M. Yves **GARY**, M. Henri **SOULIER**

Conseil Départemental de la Corrèze : M. Pascal **COSTE**, M. Francis **COMBY**, Mme Frédérique **MEUNIER**, M. Philippe **LESCURE**

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : M. Philippe **NAUCHE**, M. Pascal **CAVITTE**, Mme Anabelle **REYDY**,

Conseil Départemental du Lot : M. Frédéric **GINESTE**

C.C.I. de la Corrèze : Mme Françoise **CAYRE**

C.C.I. du Lot : M. Jean **HUGON**

Communauté de Communes CAUVALDOR : M. Jean Claude **FOUCHÉ**

Ville de Terrasson : M. Roger **LAROUQUIE**

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Mme Marie-Christine **LACOMBE** représentant M. Frédéric **SOULIER**, Mme Sylvie **LORENZON** représentant M. François **PATIER**, M. Eddie **MARCOS** représentant M. Yves **GARY**

Conseil Départemental de la Corrèze : M. Gérard **SOLER** représentant M. Pascal **COSTE**, M. Jean-Jacques **DELPECH** représentant M. Francis **COMBY**

Conseil Départemental du Lot : Mme Violaine **DELPECH – FRAYSSE** représentant M. Frédéric **GINESTE**

C.C.I. de la Corrèze : M. Olivier **BRISSEAU** représentant Mme Françoise **CAYRE**

C.C.I. du Lot : M. Bernard **JAUZAC** représentant M. Jean **HUGON**

Communauté de Communes CAUVALDOR : M. Habib **FENNI** représentant M. Jean Claude **FOUCHÉ**

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie MARCOS pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES DE LA REGIE PERSONNALISEE ET DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ANNEE 2025

RAPPORTEUR : Monsieur Julien BOUNIE, Président du Syndicat Mixte

Date de publication : 02/03/2026

Siège administratif : Mairie de Brive-la-Gaillarde - BP 80433 - 19312 Brive-la-Gaillarde Cedex
Siège : Aéroport Brive Vallée de la Dordogne - Rue de l'Aéroport - 19600 Nespouls
Tél. : 05.55.18.18.80 / 05.55.74.41.67 - Courriel : smabs@brive.fr

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260217-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Date de publication : 02/03/2026

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260217-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Monsieur le Président établit le rapport d'activités de l'exercice précédent et le transmet à chacun des membres du Syndicat Mixte.

Ce rapport est ensuite présenté devant chaque assemblée délibérante avant le 31 décembre.

Monsieur le Président présente le rapport de fonctionnement de l'année 2025 de la Régie Personnalisée ainsi que celui du Syndicat Mixte aux membres du comité syndical notamment leurs organisations, les réalisations/bilans de l'année 2025, les données financières de l'exercice.

Il est proposé au Comité Syndical :

1. **De prendre acte** des rapports de fonctionnement de l'exercice 2025 de la Régie Personnalisée et du Syndicat Mixte qui viennent de lui être présenté, annexés à la présente.
2. **De donner** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour assurer l'exécution de la présente délibération.

A PRIS ACTE DES RAPPORTS D'ACTIVITES

Pour extrait certifié conforme
Le Président


Julien BOUNIE

Date de publication : 02/03/2026

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260217-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026



Syndicat Mixte de l'aérodrome Brive - Souillac

Rapport d'activités 2025

Date de publication : 02/03/2026

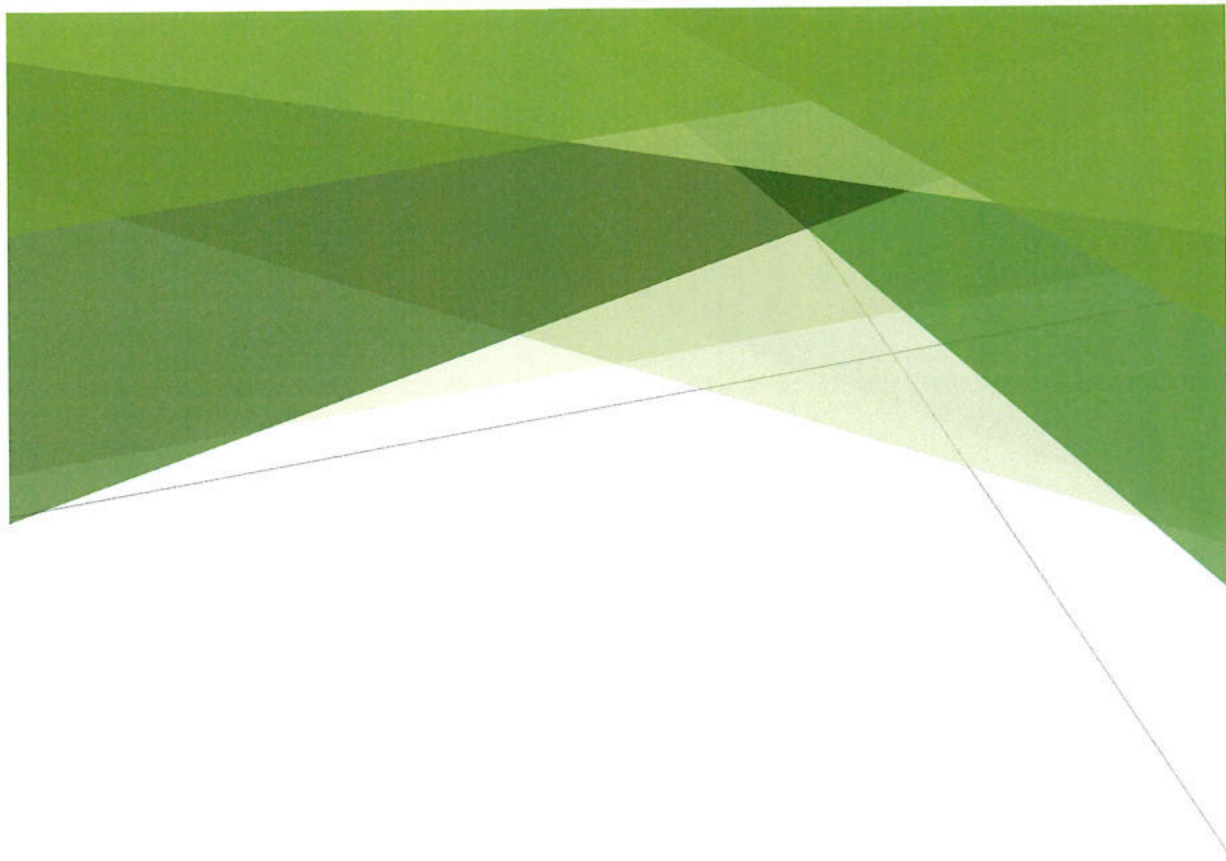
Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260217-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Sommaire

- ▲ Présentation du syndicat
- ▲ Point sur les actions 2025
- ▲ Bilan financier 2025

Date de publication : 02/03/2026

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260217-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026



Présentation du syndicat

Date de publication : 02/03/2026

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260217-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026



Présentation du syndicat

► Syndicat Mixte Ouvert

► Objet : prendre en charge la création de l'aérodrome Brive Souillac situé sur les communes de Nespouls (19) et Cressensac (46), d'en poursuivre l'aménagement, d'en assurer la mise en service, la gestion, l'entretien, l'exploitation et le développement ultérieur

► Ses membres :

- Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
- Conseils départementaux de la Corrèze et du Lot
- Région Nouvelle Aquitaine
- Communauté de communes CAUVALDOR
- Chambres de commerce et d'industrie de la Corrèze et du Lot
- Ville de Terrasson

Présentation du site

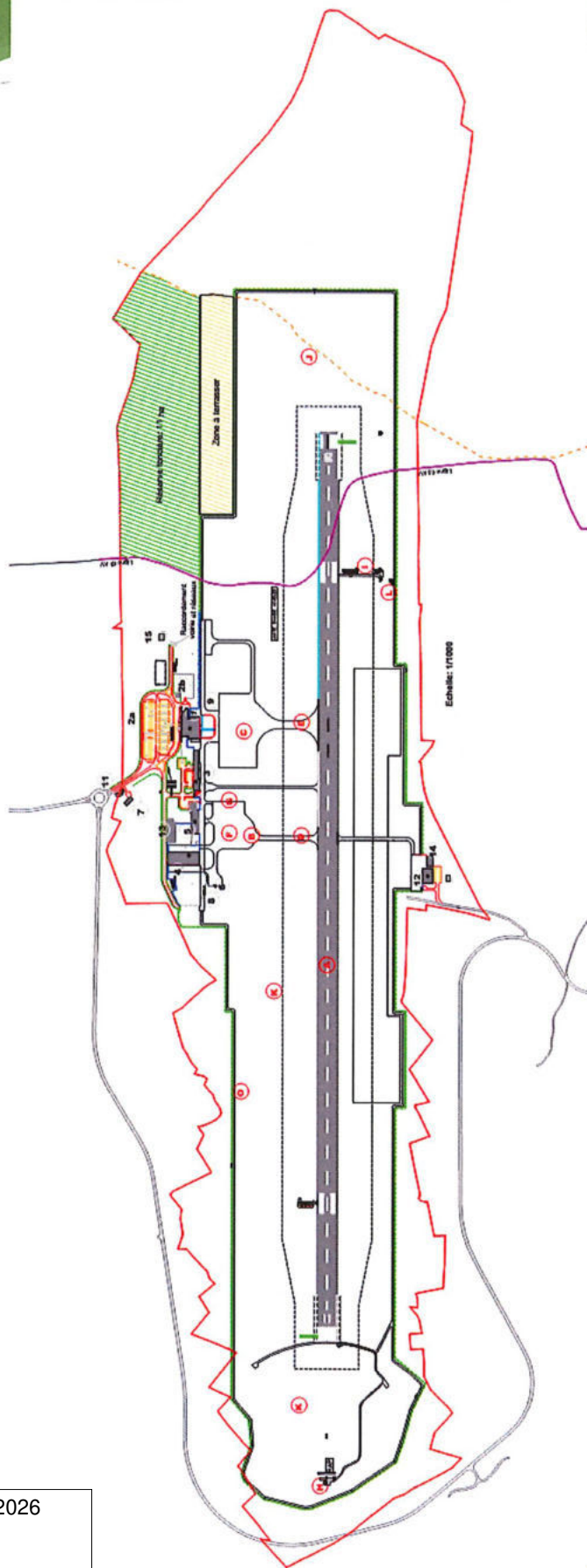
Date de publication : 02/03/2026



Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260217-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

An abstract graphic featuring a series of overlapping green triangles and polygons of various shades, creating a layered, mountain-like effect. A white rectangular area is positioned at the bottom center, with a red line drawing a jagged, irregular shape within it.

Date de publication : 02/03/2026



- ⇒ Un investissement de plus de 44,8 M€ réalisé par le syndicat
- ⇒ Mise en service le 15 juin 2010, inauguration le 9 juillet 2010
- ⇒ Des associations / entreprises en lien avec l'aéronautique présentes sur le site

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260217-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Les instances du syndicat

▲ Le Comité syndical

- ▲ Composé de 23 délégués titulaires et 28 délégués suppléants représentant les membres du syndicat
- ▲ Selon l'objet des délibérations, l'adoption a lieu à la majorité simple ou qualifiée (76 % des voix), le poids des voix par membre est défini dans les statuts selon la majorité requise
- ▲ Il délibère sur toutes les questions qui lui sont soumises
- ▲ Vote les budgets, approuve les comptes
- ▲ Propose les modifications des statuts
- ▲ Fixe les dispositions applicables aux emplois

▲ Le Bureau

- ▲ Composé du Président, de 2 Vice-Présidents, 5 membres
- ▲ Prépare les réunions du comité syndical

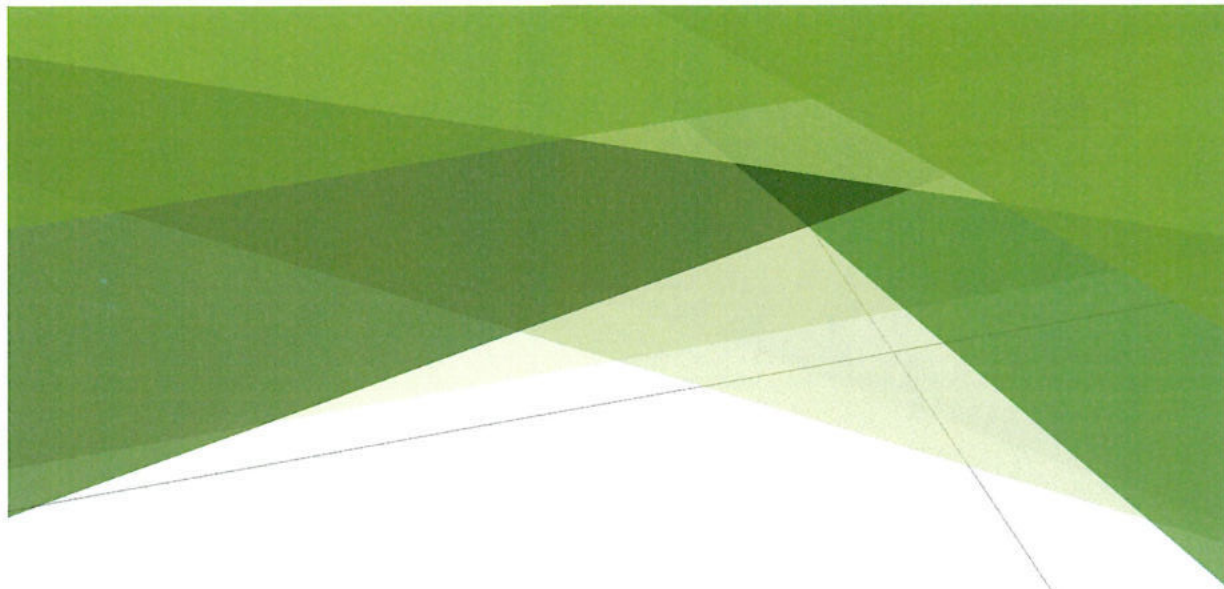
▲ Le Président

- ▲ Exécute les décisions du comité syndical ou du bureau
- ▲ Ordonne les dépenses, prescrit l'exécution des recettes
- ▲ Représente le syndicat dans tous les actes de gestion

L'articulation entre le syndicat et la régie de l'aéroport

(selon convention d'exploitation)

- ▶ Le syndicat
 - ▶ Propriétaire du site qu'il met à disposition de la Régie
 - ▶ Assure les investissements, aménagements, les grosses réparations de renouvellement et de mise aux normes sur le site
 - ▶ Contractualise l'OSP Brive - Paris
 - ▶ Participe financièrement à l'équilibre budgétaire de la Régie
 - ▶ Fixe le niveau des redevances
- ▶ La régie
 - ▶ Assure l'exploitation du site
 - ▶ recherche le développement du trafic aérien le plus approprié
 - ▶ Définit avec le syndicat les besoins prioritaires pour développer ou maintenir l'économie des territoires, pour les lignes régulières
 - ▶ Finance les nouveaux équipements nécessaires à la sécurité, à la sûreté
 - ▶ Perçoit les redevances



Les activités de l'année 2025

Date de publication : 02/03/2026

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260217-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Les activités de l'année 2025

Cette année à nouveau, le contexte international et les contraintes budgétaires nationales ont fait pesé de nombreuses incertitudes sur les lignes aériennes opérées par les compagnies aériennes. En raison de l'évolution de la fiscalité sur le transport aérien, la compagnie Ryan Air a notamment acté de ne pas proposer la ligne à destination de Porto pour la saison iata hiver 2025 - 2026 et de nombreuses incertitudes pèsent sur les lignes à destination de Londres, Séville et Porto pour la saison iata été 2026.

Le détail de l'exploitation des lignes est présenté en annexe dans le rapport d'activités de la régie d'exploitation de l'aéroport

Au cours de cette année, le syndicat a :

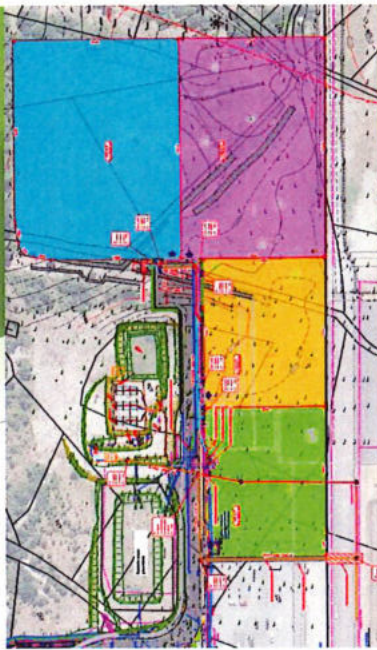
- ▶ Pour l'exploitation de la ligne aérienne Brive - Paris (Orly) mis en application le contrat de délégation de service public signé avec la compagnie Chalais débuté le 27 octobre 2025
- ▶ Poursuivi le développement de son infrastructure avec :
 - ▶ L'aménagement de la zone d'activités
 - ▶ La réalisation des études pour l'aménagement des lots de la zone d'activités
- ▶ Mis en œuvre de sa stratégie en faveur de la transition écologique en lançant un appel à manifestation d'intérêt afin de confier la réalisation de centrales photovoltaïques à un ou plusieurs opérateurs sur des espaces de la plateforme aéroportuaire

Les activités de l'année 2025

Le développement de l'infrastructure

Viabilisation de la zone d'activités

- ▶ Le préprogramme de la zone d'activités a été validé par délibération en date du 8 avril 2021,
- ▶ L'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la sem territoire pour un montant de 29 475 €HT et la maîtrise d'œuvre au groupement Dejante VRD Constructions Sud Ouest - Sogeti pour un montant de 41 560 €HT.
- ▶ Le plan de composition, le règlement intérieur et le programme de travaux ont été validés par le comité syndical en 2023.
- ▶ La consultation de travaux a amené à l'attribution du marché de travaux à l'entreprise Eiffage pour un montant de 523 642 €HT (y compris la prestation éventuelle supplémentaire relative à l'éclairage public).
- ▶ Les investigations écologiques liées aux travaux ont mis en évidence des enjeux écologiques qu'il convenait de préciser par un relevé faune - flore durant quatre saisons. Au regard des recensements réalisés, un dossier de dérogation pour déplacement et/ou destruction des espèces et des habitats a été déposé. L'arrêté préfectoral portant dérogation a été signé par Monsieur le Préfet le 12 août 2025.
- ▶ Les travaux relatifs aux mesures compensatoires (mise en place de barrières antibatraciens, déplacement des pierriers existants sur la zone de travaux, création d'un réseau de 6 mares, mobilisation des aqueducs existant en traversée de route départementale pour créer des crapauducs et reliés les espaces de compensation) ont été réalisés de mi- septembre à mi-octobre 2025.
- ▶ Les travaux de viabilisation ont pu ainsi démarré le 15 octobre 2025.



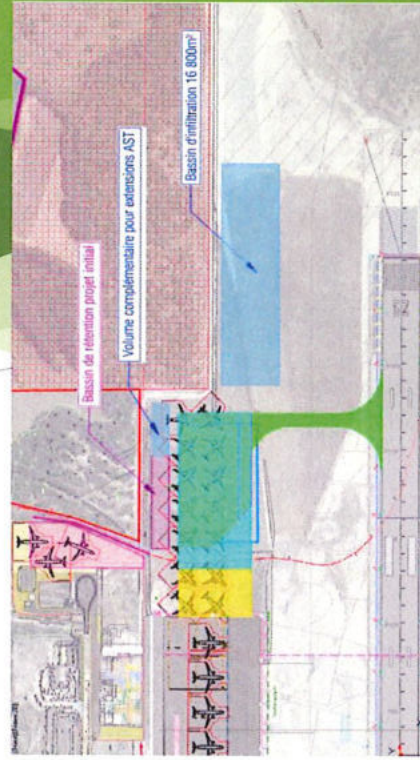
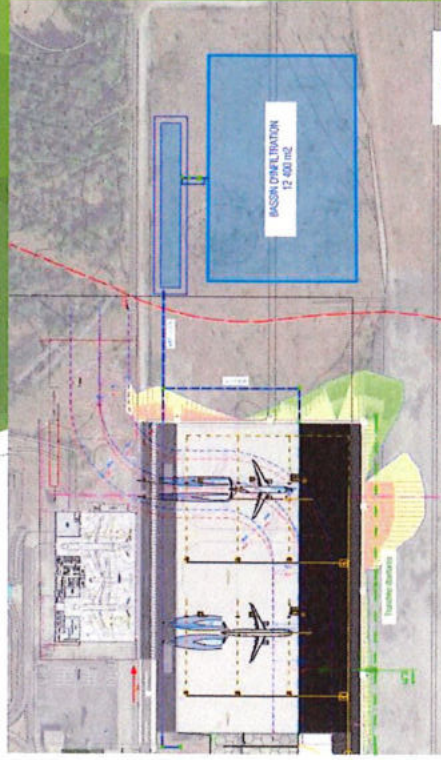
Les activités de l'année 2025

Le développement de l'infrastructure

- Le réaménagement du taxiway et la création du stationnement avions
 - le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été attribué, après consultation, à la SEM Territoire pour un montant de 41 975 €HT. Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement sogeti airport - Dejante VRD Construction Sud Ouest pour un montant de 181 675 €HT dont 117 325 € HT pour la tranche ferme qui a été notifiée le 21 juin 2023.
 - Le 19 décembre 2023, le comité syndical s'est vu présenté les études avant projet et les différents scénarii d'aménagement / revêtement. Le scénario n°3 permettant d'accueillir 2 avions de type code C ou 1 avion de type code C et 3 ATR ou 6 ATR, la zone étant connectée aux deux premiers lots de la zone d'activités et la solution de revêtement en enrobé percolé ont été retenus pour un coût d'opération au stade avant projet de 3 102 569,49 €HT.
 - Les études se sont poursuivies au cours de l'année 2024. Le dossier de changement a été déposé auprès de la DGAC et son instruction est en cours. Un dossier loi sur l'eau sollicitant la modification de l'arrêté en vigueur a été déposé et l'arrêté a été obtenu le 10 octobre 2024. A l'automne 2024, un inventaire faune - flore quatre saisons a été lancé.

L'étude des implantations possibles de stationnement avions

- Après étude des usages actuels et futurs des espaces, la création de stationnement dans le prolongement du projet initial apparaît le plus adapté.
- Les bassins de rétention et d'infiltration devront être dimensionnés pour accepter les eaux de pluie des parkings charly existant et des stationnements avions à créer.
- Le franchissement de la ligne 63kVa apparaît comme une contrainte à travailler avec RTE et susceptible de faire évoluer le coût du projet et le nombre de places de stationnement.



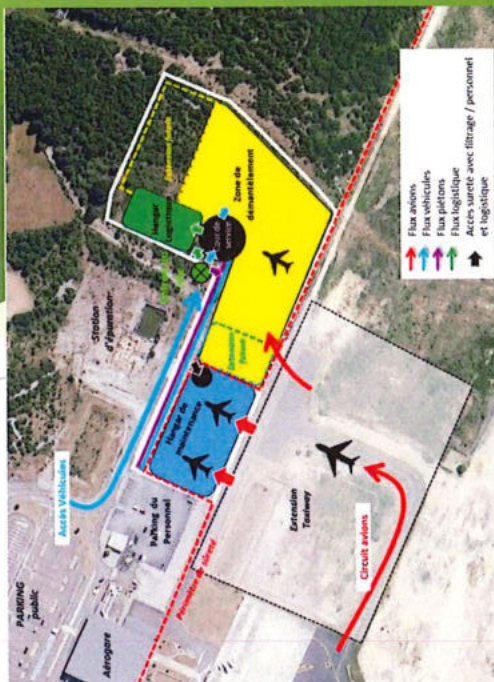
Les activités de l'année 2025

Le développement de l'infrastructure

- L'aménagement des lots de la zone d'activités
 - Par délibération en date du 28 mars 2024, le comité syndical a validé le lancement des consultations relatives aux prestations intellectuelles (assistance à maîtrise d'ouvrage, ...). Suite à la consultation réalisée, le groupement SEM Territoire / Ingerop a été retenu pour un montant de 205 675 € HT. Le programme des équipements attendus a été élaboré et validé par le comité syndical lors de sa séance du 21 octobre 2024. Il est ainsi prévu :
 - Un hangar de maintenance aéronautique d'environ 3900 m². Ce hangar pourra accueillir 1 avion régional et 1 avion monocoque en simultané. Il comprendra également différents ateliers associés aux activités de maintenance, des locaux sociaux pour l'ensemble du site, ainsi qu'une zone administrative qui accueillera le personnel du site et les clients de la société locataire.
 - Un hangar logistique aéronautique d'environ 1000 m². Ce hangar servira à réaliser du stockage sur racks et au sol (pour des éléments volumineux de type moteurs, gouvernes, ...)
 - Une zone de démantèlement aéronautique en extérieur sur dalle d'environ 5000 m².

► Le coût d'objectifs des travaux est estimé en septembre 2024 à 8,5 M € HT et le coût opération à près de 10,5 M € HT.

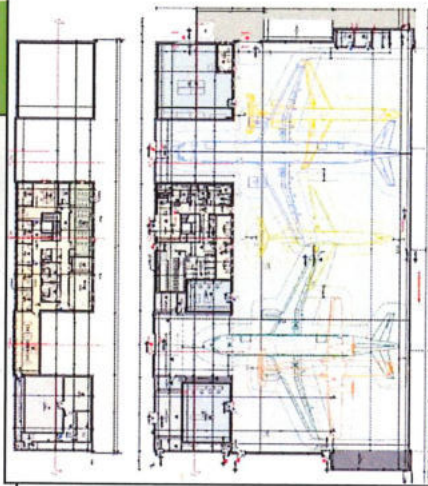
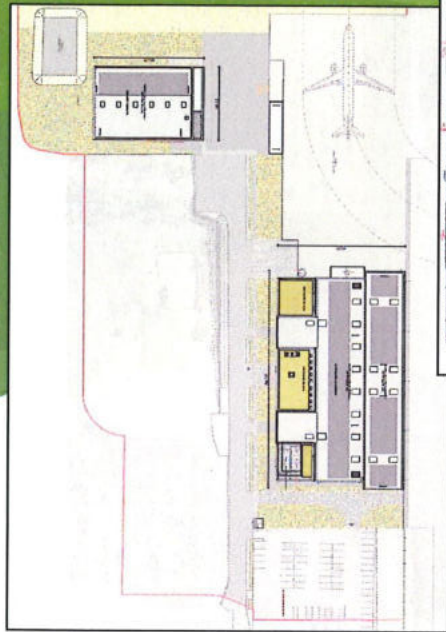
► Le lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre a été validé le 21 octobre 2024 et lancé par avis en date du 30 octobre 2024. Le 25 mars 2025, le comité syndical a retenu le groupement dont le mandataire est le cabinet BPM Architectures en qualité de maître d'œuvre. Le marché a été signé le 9 mai 2025.



Les activités de l'année 2025

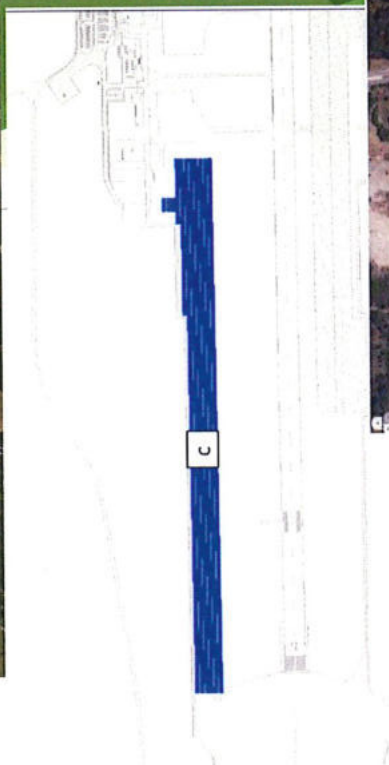
Le développement de l'infrastructure

- ▶ L'aménagement des lots de la zone d'activités
- ▶ L'équipe de maîtrise d'œuvre a, depuis, travaillé sur un avant-projet sommaire (APS) puis un avant-projet définitif (APD). L'estimation globale des travaux, au stade APD, est désormais de 10 825 649,00 €HT et le coût opération de près de 13.6 M€HT.
- ▶ Cette augmentation résulte de plusieurs facteurs :
 - ▶ L'évolution du besoin du preneur entre le programme et l'APD. En effet, celui-ci a fait évoluer le modèle économique de sa société, et a demandé que le hall maintenance soit dimensionné pour accueillir 2 avions de type code C (au lieu d'un avion de type code C et d'un avion régional en phase programme) ;
 - ▶ L'intégration de contraintes réglementaires précisées par le preneur entre le programme et l'APD (liées au classement ICPE du bâtiment) ;
 - ▶ L'intégration de données techniques issues de la réalisation de l'étude de sols, ayant un impact sur le dimensionnement des fondations.



Les activités de l'année 2025

- ▲ Lancement de l'AML en faveur du développement du photovoltaïque sur la plateforme
 - ▲ Dans le cadre de sa démarche de transition écologique, le syndicat a souhaité développer les énergies renouvelables au regard du potentiel par l'étude commandée par le syndicat.
 - ▲ Par délibération du 28 janvier 2025, le comité syndical a décidé de lancer un appel à manifestation d'intérêt afin d'autoriser un ou plusieurs occupants du domaine public du syndicat à réaliser et exploiter des centrales photovoltaïques sur des espaces pouvant accueillir des installations au sol, en toiture ou en ombrière, sur une superficie de l'ordre de 59 ha .
 - ▲ Déroulé de la procédure de consultation
 - ▲ Lancement de l'AML le 31 janvier 2025
 - ▲ Après une phase de sélection des candidatures (maximum 5), les négociations ont été engagées avec les 4 candidats ayant remis une offre au cours de l'été et de l'automne 2025
 - ▲ Le lauréat a été retenu par délibération du comité syndical du 9 décembre 2025.



Les activités de l'année 2025

AM Photovoltaïque : Eléments clés de l'offre retenue

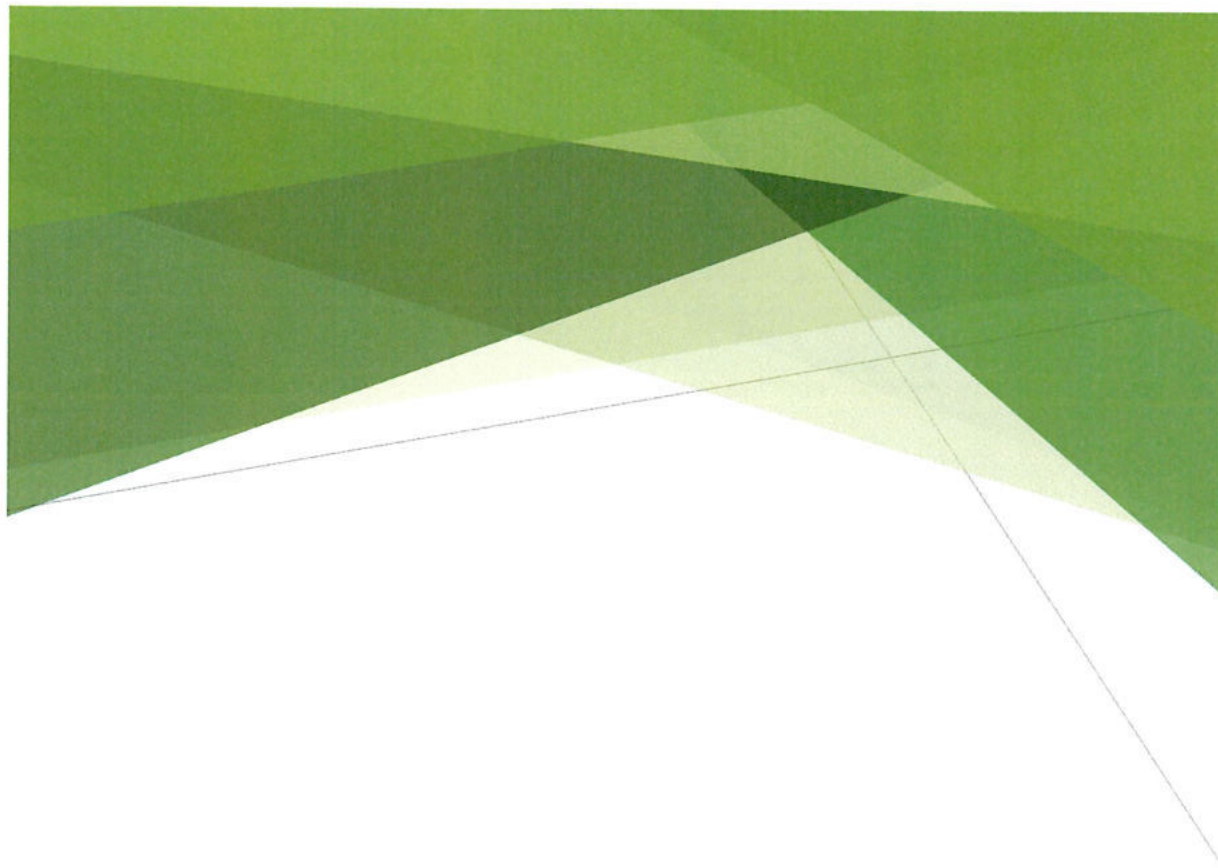
Puissance	
Puissance installations cible	
	72,92 MWc
	70 MWc
	1,82 MWc
	1,1 MWc
Puissance installation plancher	45,7 MWc (sol)

Loyer

redevance préopérationnelle (€)	- part jalonnée : * 250 k€ à la signature de la promesse de COT * 350 k€ à l'obtention du permis de construire purgé de tout recours * 400 k€ à la signature de la promesse de convention de raccordement de l'ensemble des projets => 1 000 k€ sur les 5 années
durée de la COT sollicitée	30 ans à compter de la mise en service
redevance fixe à la puissance cible	1 125 k€/an soit 33 753,5 k€ sur la durée de l'AOT
redevance fixe plancher	745 k€/an soit 22 353,5 k€ sur la durée de l'AOT
redevance variable	- pour les installations au sol : de l'année 1 à 20 : 1% du CA / de l'année 21 à 30 : 2% du CA - pour les ombrières et les bâtiments : 1 %du CA estimé à 82,5 k€/an pour la puissance plancher et pour la puissance cible soit 2 477 k€ sur la durée de l'AOT

Les activités de l'année 2025

- ▶ La définition de la stratégie en faveur de la transition écologique
 - ▶ Conscient que l'urgence climatique impose à tous d'être des acteurs actifs de la transition écologique, le SMABS a souhaité se mobiliser avec les acteurs pour engager la plateforme dans cette transition.
- ▶ Par délibération du 29 septembre 2022, un plan d'actions en faveur de la transition écologique a été adopté:
 - ▶ Un plan d'actions multiacteurs : SMABS, Régie d'exploitation, Agglomération de Brive, Région Nouvelle Aquitaine, Mairie, écoles, fédération d'électrification, associations, ...
 - ▶ 16 actions autour de la sobriété, l'adaptation, la biodiversité, la mobilité et l'énergie,
 - ▶ Trois ans après son adoption ce sont **12 actions** qui sont réalisées ou en cours de réalisation.
 - ▶ Le plan d'actions et son avancement sont présentés en annexe 1.



Bilan financier 2025

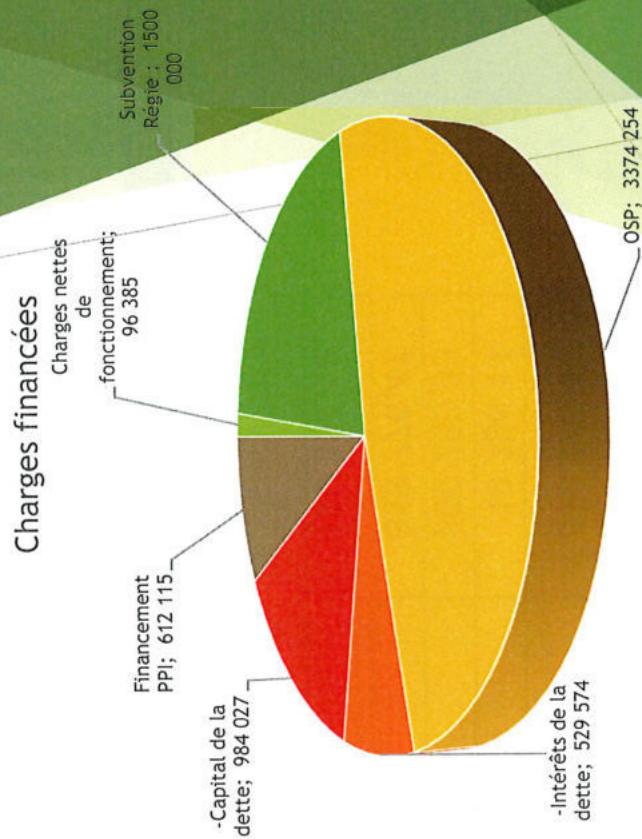
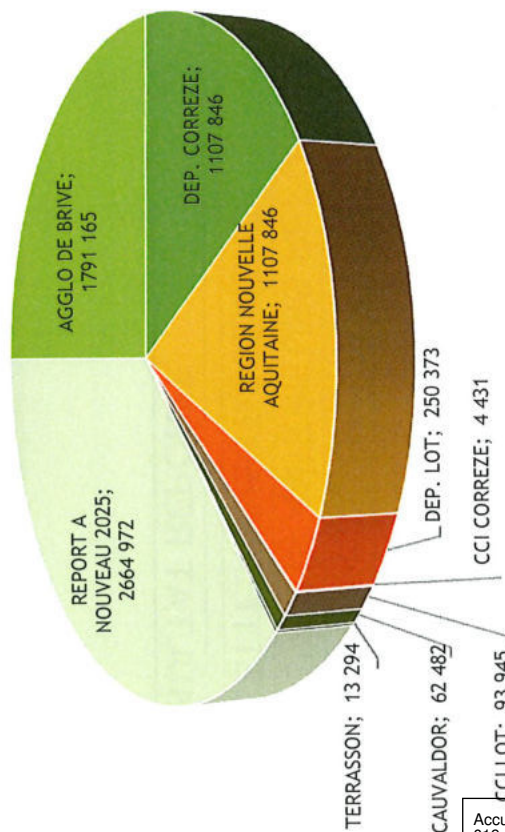
Date de publication : 02/03/2026

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260217-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026



Bilan financier (sur CA 2025 en €)

Participations et report 2025

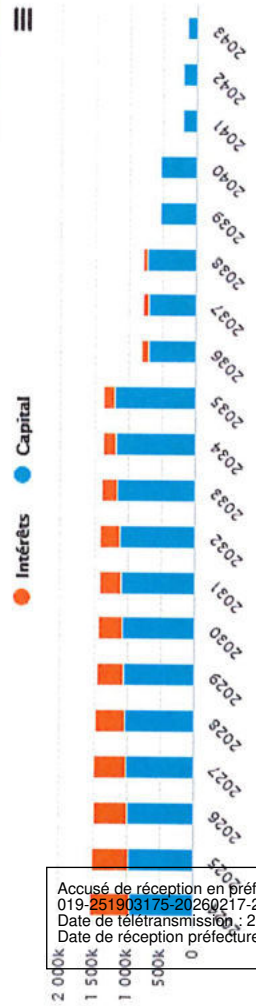


Bilan financier

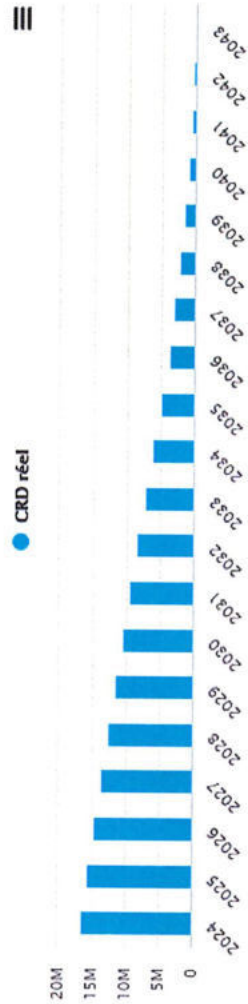
Date de publication : 02/03/2026

SECTION D'INVESTISSEMENT		CA 2025
DEPENSES D'EQUIPEMENT		612 115,03
REMBOURSEMENT DE LA DETTE		984 026,62
DEPENSES INVESTISSEMENT		1 596 141,65
OPERATIONS D'ORDRE ET PATRIMONIALES		19 390,14
EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES		800 386,33
RECETTES INVESTISSEMENT		819 776,47
RESULTAT REPORTE		- 776 365,18

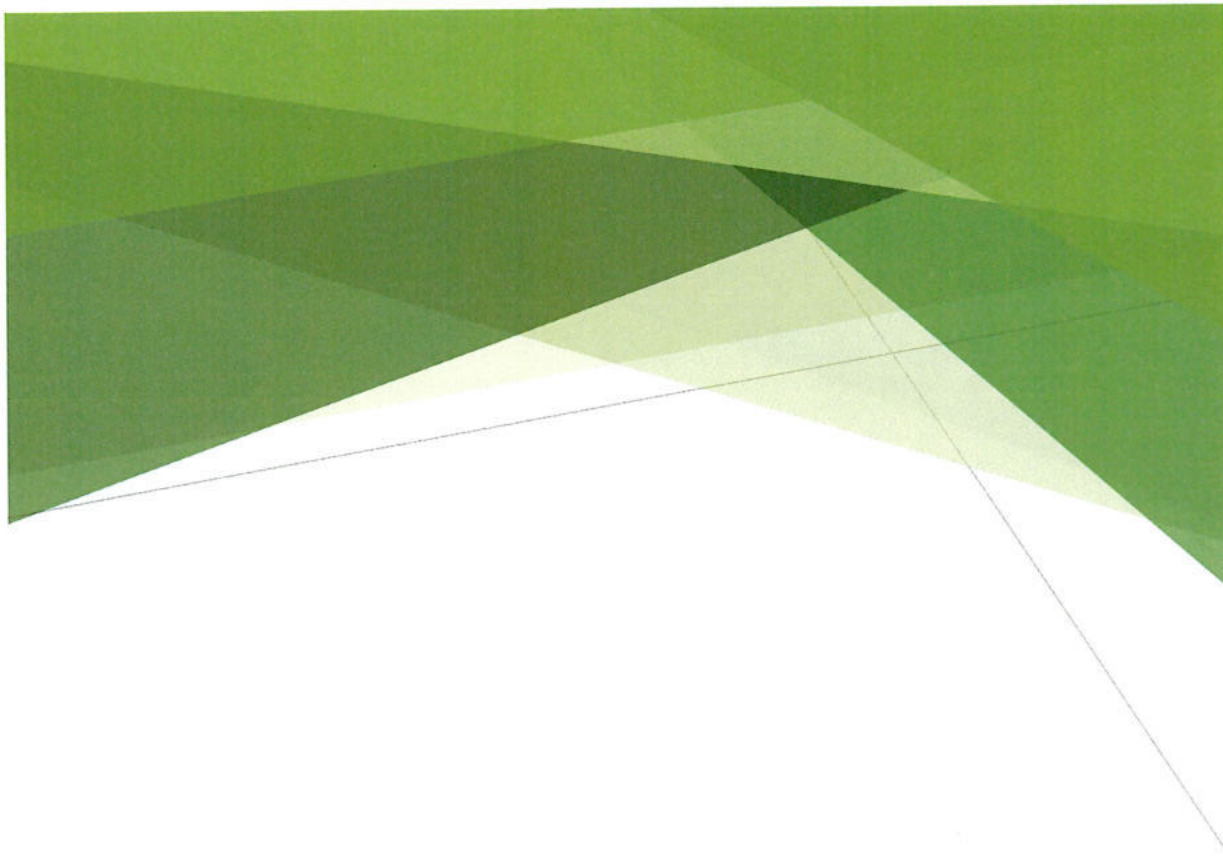
Flux de remboursement



Évolution du capital restant dû



Accusé de réception en préfecture
019-251903175-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

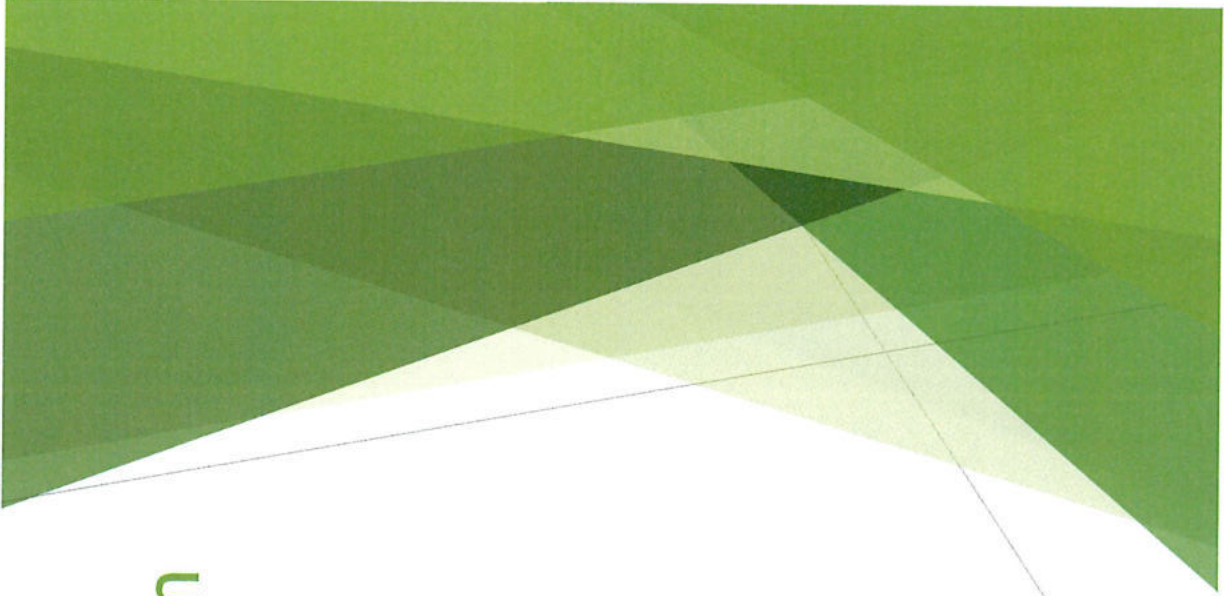


Annexes

Date de publication : 02/03/2026

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260217-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026



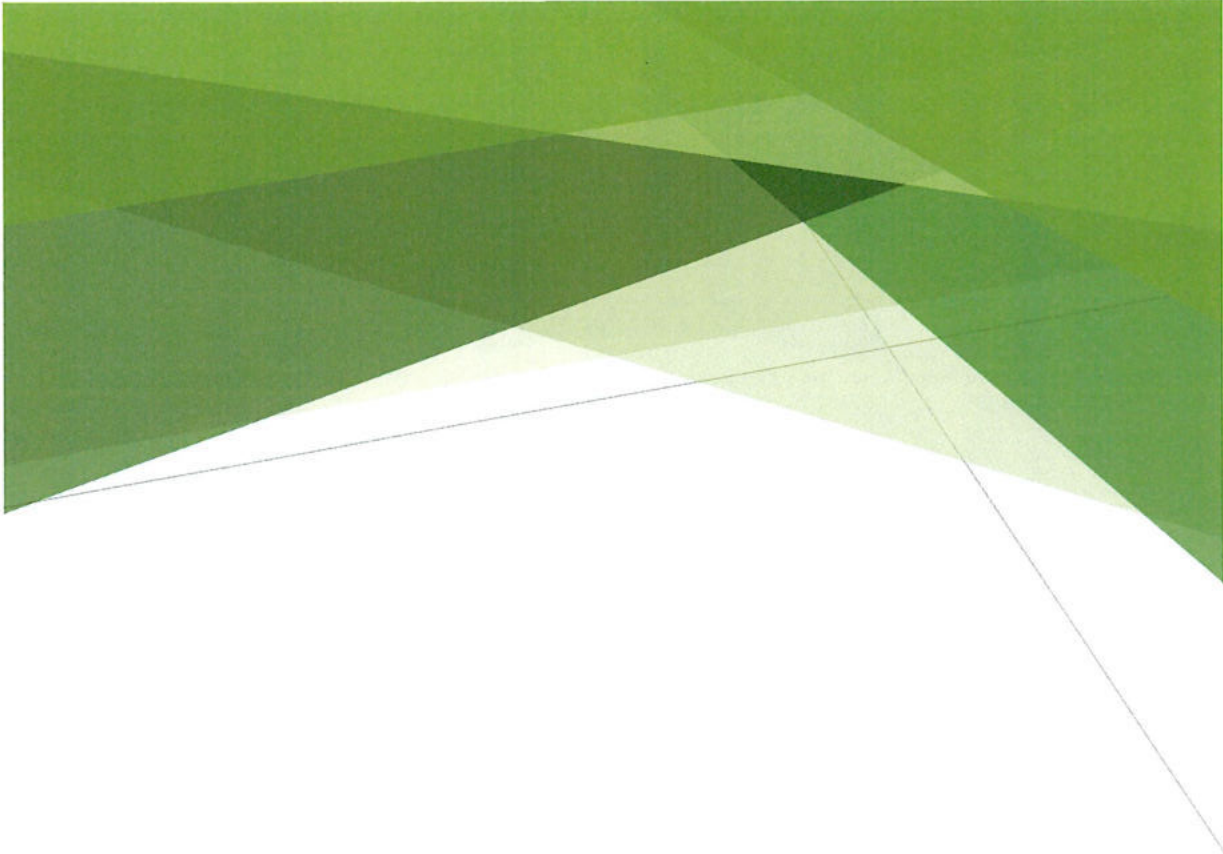


Plan d'actions en faveur de la transition écologique

Date de publication : 02/03/2026

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260217-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026





Compte administratif 2025

Date de publication : 02/03/2026

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260217-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026





Aéroport de **BRIVE**
VALLÉE DE LA DORDOGNE

CLAS GUT WASTE MANAGEMENT SOCIÉTÉ

RAPPORT D'ACTIVITE 2025

Date de publication : 02/03/2026

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260217-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

SOMMAIRE

Chapitre I. Trafic constaté

Chapitre II. Organisation et gestion

A. Organisation et services

B. Gestion financière

Chapitre III. Actions pour le développement

Annexes :

① Trafic 2025

② Actions de communication - marketing

③ Compte Administratif et compte de gestion
2025

④ Tableaux des redevances 2025

*Ce rapport a pour objet de donner un éclairage sur l'activité
de la régie personnalisée de l'aéroport de Brive-Vallée de la Dordogne
pour l'année 2025*



Chapitre 1 – Trafic constaté

L'année 2025 a connu un record de fréquentation depuis l'ouverture de l'aéroport en 2010 avec 98 816 passagers soit une hausse de 9,31% en dépit d'une baisse du trafic à hauteur de -7,01% (12 118 mouvements).

Cela traduit un meilleur taux de remplissage des aéronefs.

Pour les lignes commerciales régulières, avec un premier trimestre excellent et un cœur de saison exceptionnel (records de fréquentation battus trois mois consécutifs), l'année 2025 annonçait le passage des 100 000 passagers annuels, qui n'ont toutefois pas été atteints du fait de l'abandon d'exploitation de la ligne de PORTO par la compagnie Ryanair pour la saison hiver 25/26.

Ce trafic est basé sur 3 axes de développement caractéristiques :

1 Régulier National :

La ligne **BRIVE - PARIS ORLY** a atteint en 2025, les **28 258** passagers avec 2 rotations quotidiennes (soit +15,26%) vs 48 953 passagers en 2019 (3 rotations). Cette ligne positionne clairement l'aéroport comme une **plateforme d'aménagement du territoire** qui constitue la première voie de développement et la première motivation de son financement.

Cette liaison reprend donc cette année une progression intéressante après les aléas des années passées constitués par la période COVID et l'abandon de la DSP par la compagnie AMELIA. Pour rappel, la prise en compte progressive de l'information de la mise en fonction de la ligne de Metro 14 qui relie désormais directement ORLY à la capitale participe assurément à cette reprise.



2. Régulier Touristique :

Ce deuxième axe consiste pour notre aéroport à se positionner comme une **porte d'entrée touristique** vers les trois territoires que sont la Corrèze, le nord du Lot et le Périgord noir (Vallée de la Dordogne) pour les touristes étrangers qui visitent nos régions ou s'y installent. A ce titre, la ligne **LONDRES STANSTED – BRIVE** exploitée par RYANAIR est représentative de l'intérêt de ces lignes d'apport. En 2025, **17 493** passagers ont voyagé sur cette ligne (+16,64%).

Cette ligne qui est la plus ancienne présente sur l'aéroport retrouve cette année ses plus hauts niveaux de fréquentation, ce, en dépit d'une offre de sièges stable proposée par la compagnie. Il convient de consolider cette ligne afin d'espérer faire évoluer l'offre vers davantage de fréquences.

L'ouverture de la ligne **BRIVE – PORTO** le 1^{er} avril 2019 permet à notre aéroport de diversifier son offre toute l'année à raison de 2 vols par semaine en hiver et 3 rotations en été pour l'année 2025. Avec **36 789** passagers transportés de janvier à octobre, soit une hausse de fréquentation de **16,27 %** conséquence directe d'une augmentation de l'offre de **21.94 %** du fait d'une troisième fréquence à compter du mois de mars. Cette ligne, notamment emportée par de nombreuses entreprises et salariés au-delà de la traditionnelle communauté locale, confirme son utilité pour le territoire en étant cette année encore la destination la plus fréquentée de l'aéroport de Brive vallée de la Dordogne.

2. Régulier Touristique :

La ligne **BRIVE – SEVILLE** ouverte en 2024 complète le programme des vols Ryanair pour la saison été, de juin à septembre, à raison de 2 rotations hebdomadaires. Cette ligne, avec 10 456 passagers, a enregistré une légère baisse de 5,99% de sa fréquentation principalement lié à une baisse de son offre (-2,86%).

3. Touristique :

Un troisième axe de développement concerne les « départs ponctuels » ou « saisonnier estival » :

Ajaccio a comptabilisé **1 392** passagers en 2025 soit une hausse exceptionnelle de **96,61%** en regard de 2024 qui correspond notamment à une augmentation de l'offre de vols proposés par la compagnie Chalaïr, de l'ordre de **20 %** la capacité du module proposé étant également passée de 50 à 70 places. La ligne sera reconduite en 2026 par la compagnie « Chalaïr ».

3. Touristique :

Nice avec **887** passagers (-11,39%). Avec une hausse de fréquentation de **18,74 %** liée en partie au choix d'augmenter la période d'exploitation cette destination semble avoir trouvé sa clientèle. La ligne sera reconduite en 2026 par la compagnie « Chalais ».

Chalais a également repris la ligne vers **Bruxelles**, **1 186** passagers ont été transportés en juillet et août, en dépit d'une diminution de l'offre de mouvements de **- 8,33%**. Cette ligne ne sera toutefois pas maintenue en 2026 par la compagnie « Chalais » en raison notamment des difficultés d'exploitation avec l'aéroport de Zaventem.

Chalais a développé son offre au départ de l'aéroport de Brive-Vallée de la Dordogne avec l'ouverture d'une ligne estivale vers **Kerry** de juin à septembre. Avec 859 passagers transportés, cette ligne a trouvé son public et sera reconduite en 2026.

3. Touristique :

Le trafic des charters n'a toujours pas recollé au niveau atteint en 2019 avec ses **2918** passagers transportés et poursuit même une trajectoire d'effondrement malgré le rebond connu en 2024 avec cette année **939** pax transportés et une baisse de - **52.93 %** par rapport à 2024. Cette baisse s'explique essentiellement par une baisse importante des vols programmés par nos opérateurs traditionnels (- 63.64%).

En complément de ces 3 axes principaux, il convient d'évoquer « l'aviation d'affaire » avec 300 mouvements (+19%), mais également « l'aviation générale » avec plus de 10 355 mouvements en 2025, qui connaît une légère baisse de 8,38% par rapport à 2024, dont le nombre de mouvements des « pilotes basés » qui enregistre cette année une nouvelle baisse de - **16.92 %** avec 6030 mouvements.

Au cours de cette année 2025, les échanges se sont poursuivis avec les compagnies aériennes. Les objectifs :

- ✓ Le maintien de l'OSP de la ligne Paris Orly avec Chalcir
- ✓ Le développement de lignes via la compagnie Chalcir avec la mise en place de quatre lignes estivales : Ajaccio, Nice, Bruxelles et Kerry (nouveau).
- ✓ Le maintien des lignes opérées par la compagnie Ryanair et leur développement avec :
 - La ligne internationale Brive – Londres Stansted, de fin mars à fin octobre
 - La ligne Brive-Porto, à l'année,
 - La ligne Brive-Séville et la volonté d'étendre la période d'exploitation

Au cours de l'année 2025, Ryanair a communiqué par voie de presse son intention de réduire son activité en France du fait de la politique fiscale menée par le gouvernement, avec l'augmentation de 180% de la Taxe sur les billets d'avion (TSA). Cette décision nous a impacté puisque Ryanair a cessé ses opérations (ligne Porto) sur la plateforme fin octobre au lieu de fin décembre. De fortes incertitudes subsistent sur une reprise des vols en 2026 pour les 3 destinations.

Chapitre II. Organisation et gestion

A. Organisation et services

Afin de faire face à ses obligations, notamment de certification européenne, exigible au 31/12/2017 pour tout aéroport recevant plus de 10.000 passagers annuels, la régie a réorganisé ses services opérationnels. Cette organisation prend forme autour d'un responsable du « Système de Gestion de la Sécurité », Myriam BARBEAUD, d'un responsable « de la conformité », poste actuellement externalisé auprès du cabinet « Time to Fly » en la personne de Mathieu MASSARDIER, d'un responsable des « services d'exploitation », Emmanuel BOUJASSY et le renforcement du poste d'administratif juridique et financier.

Le dossier de certification déposé auprès de l'administration de l'aviation civile et accepté par l'autorité de contrôle a abouti positivement avant la fin de l'année 2017. L'aéroport de Brive fait donc partie des 56 aéroports commerciaux comportant des lignes commerciales régulières, certifiés selon les normes européennes les plus exigeantes du moment.

Le nombre des emplois a augmenté du fait de l'intégration des personnels d'assistance en escale/piste/accueil (ex BHS) à la Régie portant l'effectif à 39 personnes.

Le responsable « technique » est Didier PARISY depuis le 02 septembre 2024.

Le responsable « Sécurité / Services exploitation » est Emmanuel BOUJASSY depuis le 23 septembre 2024.

Le responsable « SSLIA / SPPA » est Ludovic LACOTTE depuis le 01 mai 2019.

L'adjoint au responsable technique est Loïc LAPLASSE depuis le 25 mai 2021.

La responsable « administratif, juridique et finance » est Françoise GARCIA depuis le 08 juin 2015.

La responsable « marketing / communication / commercial » est Marion LE RUYER depuis le 01 février 2017.

Gestion financière

Synthèse du compte administratif 2025

Contexte et trafic 2025

- 98 816 pax contre 90 399 passagers (+9,31 % vs 2024)
- 12 118 mouvements (-7,01% vs 2024) => Meilleur taux de remplissage
- Ligne Paris : 28 258 pax contre 24 517 passagers (+15,26 %)
- 65 404 pax transportés par Ryanair en 2025 contre 60 660 en 2024 (2025 sur 10 mois) soit +7,82 % avec 10 mois d'exercice

Résultat global 2025

- Fonctionnement : Dépenses 5,47 M€ / Recettes 5,50 M€
- Résultat avant report : +28,94K€ après report : +99,3K€
- Investissement : Dépenses 781,93 K€ / Recettes 871,71 K€
- Solde positif +89,78 K€ de l'exercice, après report antérieur 803,57k€
- Report global 2025 : +803,57K€ (et 26,12K€ restes à réaliser dépenses)

B. Gestion financière

Comparaison section de fonctionnement

- Progression des charges de fonctionnement de +1,12 % vs 2024 (5,47M€ vs 5,41M€)
- Charges de personnel : +2,03% (46 salariés été -37 en hiver)
- Charges générales (011): +11,31 % (poids de la maintenance)
- Partenariats commerciaux & accompagnements lignes : -7,35% (1,48M€ vs 1,6M€)
- Légère contraction globale des recettes 5,50M€ vs 5,51M€ (-0,99%)

Comparaison section d'investissement

- Baisse des dépenses d'investissement (-26%) 781,93 K€ vs 1,05M€,
- Baisse des recettes d'investissement (-49,24%) 871,71K€ vs 1,71M€
- Evolution non significative de la section d'investissement, ces mouvements sont dus à la baisse de la prise en charge des avances en section de fonctionnement en 2024

Gestion financière

2. Structure financière du CA :

La grille des redevances 2025 est jointe (*Annexe IV*)

3. Compte administratif et de gestion

Le compte administratif et le compte de gestion de 2025 sont joints (*Annexe III*)



Chapitre III. Actions pour le développement



1. La régie participe aux actions menées dans le cadre du Contrat de destination « Vallée de la Dordogne » qui regroupe les collectivités, les offices de tourisme, les ADT de la Corrèze, du Lot et de la Dordogne ainsi que les aéroports portes d'entrée aérienne.
2. L'aéroport participe annuellement aux rencontres organisées entre aéroports et compagnies aériennes avec pour objectif l'ouverture de nouvelles lignes depuis l'aéroport de Brive ; le « salon CONNECT » et à de nombreuses rencontres en vis-à-vis avec RYANAIR, VOLOTEA, CITYJET, ASL, B.A, CHALAIR et TWINJET. Une visite a également été organisée au siège de RYANAIR à Dublin à titre complémentaire.

ANNEXES

- ❶ Trafic 2025
- ❷ Actions de communication – marketing
- ❸ Compte Administratif et compte de gestion
2025
- ❹ Tableaux des redevances 2025



1 Trafic 2025 de l'aéroport de Brive-Vallée de la Dordogne

- » Bilan de l'aviation commerciale
- » Bilan de l'aviation d'affaires
- » Bilan de l'aviation générale
- » Programme des lignes 2025
- » Programme des vols vacances 2025



Bilan de l'aviation commerciale

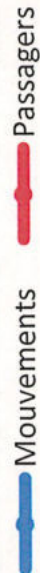
	Données au 31/12/2019	Données au 31/12/2022	Données au 31/12/2023	Données au 31/12/2024	Données au 31/12/2025	Evolution 2025/2024
Paris Orly 	48 953	26 442	27 393	24 517	28 258	+15%
Ajaccio 	1 701	1 112	926	708	1 392	+97%
Nice 		823	843	747	887	+19%
Londres Stansted 	17 029	14 924	16 053	14 997	17 493	+17%
Porto 	22 627	34 787	38 743	34 541	36 789	+7%
Bruxelles 		11 393	11 345	920	1 186	+29%
Séville 			11 122	11 122	10 456	-6%
Kerry 					859	
Transit	82	41	78	89	51	-43%
Affaires	434	493	407	443	338	-24%
Charters	2 918	1 363	1 555	1 995	939	-53%
Evénements	77	78	54	30	59	+97%
Déplacements	95	205		261		
TOTAL PASSAGERS	93 916	91 661	97 397	90 370	98 707	+9%

Accusé de réception en préfecture
019-236903175-20260217-2026-02-DE
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception en préfecture : 26/02/2026

Date de publication : 02/03/2026

019-2519031-75-20260217-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Aviation d'affaires



Date de publication : 02/03/2026

Bilan de l'aviation générale

MVTS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2025/ 2024
ACB	2495	1511	2318	1831	2697	2297	2966	2557	2755	2375	2710	14%
FORMATION	3070	2531	2778	4508	4303	4170	6736	4877	4549	3764	2333	-38%
PRIVES	1902	688	1394	759	1601	909	1226	1140	1202	1119	987	-12%
TOTAL BASES	7467	4730	6490	7098	8601	7376	10 928	8574	8506	7258	6030	-17%
BASSES												
ACB + FORMATION	1865	2736	2014	1801	1346	1180	2407	1569	1230	1634	2072	27%
PRIVES+ MILITAIRES	2573	3566	2534	2447	2186	2130	2223	2537	2006	2410	2253	-7%
TOTAL EXTERIEURS	4438	6302	4548	4248	3532	3310	4630	4106	3236	4044	4325	7%
TOTAL DES MOUVEMENTS	11 905	11 032	11 038	11 346	12 133	10 686	15 558	12 680	11 742	11 302	10 355	-8%

Accusé de réception en préfecture
024-251903175-20260317-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Programme des lignes régulières en 2025



Paris :
A l'année
2 rotations par jour du lundi
au vendredi
+ 1 rotation le dimanche



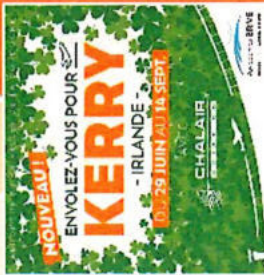
Ajaccio :
Du 28 juin au 13 septembre
1 rotation le samedi



Nice :
Du 27 juin au 05 septembre
1 rotation le vendredi



Bruxelles :
Du 03 juillet au 28 août
2 rotations le lundi et jeudi



Kerry : NOUVEAUTE 2025
Du 29 juin au 14 septembre
1 rotation le dimanche



Londres Stansted :
Du 31 mars au 24 octobre
2 rotations lundi et vendredi



Porto :
Du 1^{er} janvier au 01 avril
2 rotations vendredi et dimanche
Du 02 avril au 25 octobre
3 rotations lundi, mercredi et vendredi

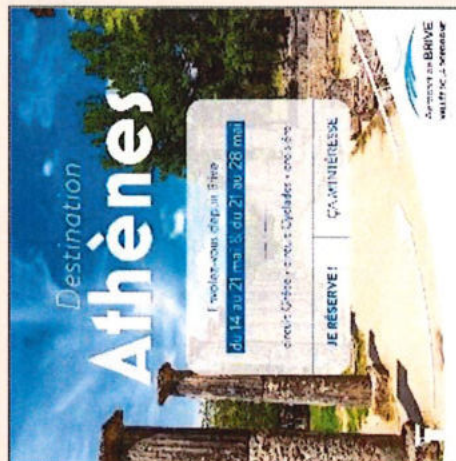


Séville :
Du 02 juin au 29 septembre
2 rotations lundi et vendredi



Programme des vols vacances en 2025

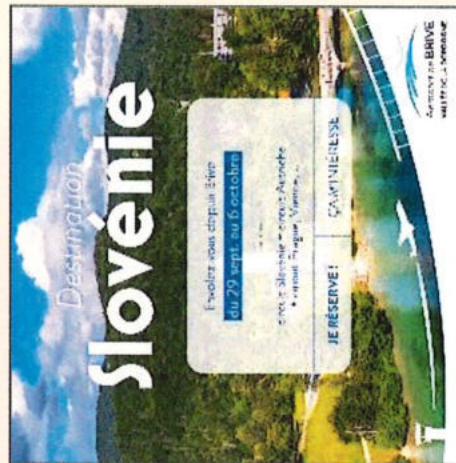
Date de publication : 02/03/2026



Produit FITOUR Voyages



Produit Top of Travel



Produit Top of Travel

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260217-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026



② Actions de communication marketing

» Plan d'actions

Axe 1 : Accompagnement des lignes existantes et développement

- 1.1. Plan de communication compagnies et général
- 1.2. Agences de voyages et TO
- 1.3. Observatoire et veille concurrentielle
- 1.4. Participation aux colloques et démarchage des compagnies aériennes
- 1.5. Perspectives de développement 2025

Axe 2 : Information, accueil, connaissance des clientèles

- 2.1. Animation équipe accueil
- 2.2. Site internet et réseaux sociaux
- 2.3. Régie publicitaire

Axe 3 : Développement de la notoriété de l'aéroport

- 3.1. Participation à des événements sur le territoire
- 3.2. Organisation d'événements sur le site
- 3.3. Rencontre des professionnels du tourisme
- 3.4. Présence sur les réseaux sociaux

Axe 4 : Développement de la notoriété de la destination « Vallée de la Dordogne »

- 4.1. Accueil presse et blogueurs
- 4.2. Site internet et réseaux sociaux



2 *Actions de communication marketing*

» II. Budget 2025

» III. Perspectives 2026

Date de publication : 02/03/2026

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260217-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

I. Plan d'actions

Axe 1 : Accompagnement des lignes existantes et développement

1.1. Plan de communication compagnies et général

1.1.1. Vols réguliers

Descriptif / Supports

- 8 vols réguliers : création graphique campagne : 1 000 €
- Insertions PUB dans magazines : Performances Corrèze, Vagabondages, Courrier du Parlement, annuaire services publics 19
- Partenariats : bâches et spot Brive Festival, sacs à pain Ecaussystème, stand Salon de l'habitat, spot Festi'Malemort.
- Partenariat CAB : Multi supports à chaque match à domicile (spot, pub sur écran géant, bannière lumineuse déroulantes, ...)
- Multi supports print, Banderole + flyers, ...
- Supports Foire du livre de Brive : affiches sanitaires, sets de table, ...
- Réseaux sociaux : Instagram, Facebook, LinkedIn + Site Internet
- Flyer horaires actualisé régulièrement avec les changements de dates et horaires.

Coût

Budget multi supports

Temps de travail

Toute l'année

Accusé de réception en préfecture
019-2514031 75-20260217-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026



I. Plan d'actions

Axe 1 : Accompagnement des lignes existantes et développement

1.1. Plan de communication compagnies et général	
1.1.2. Chalair	
Descriptif / Supports	
 → Déléataire de la ligne sous DSP de Paris ORY - Campagne affichage réseaux dep19 et ville Brive pour ORY + Nice, Bruxelles et Ajaccio de fin juin à fin août et Kerry (nouveau 2025) → Mailing et visites aux agences de voyages avec le commercial de Chalair → Flyers horaires 2025 mis à jour plusieurs fois → Relai de toutes les promotions sur supports numériques (Facebook, instagram, twitter, site Internet rubrique actus) → Actions commerciales faites en collaboration avec la compagnie : • Déjeuners organisés avec les agences de voyages par ville avec Chalair • Visites agences de voyages • Rencontres des réseaux d'entreprises • Soirée afterwork CPME et Chalair à l'ABVD le 04/12 • Création totebags • Campagne « Le Monde au départ de Brive » avec Chalair, Air Caraïbes et French Bee • Campagne digitale avec spot motion design « ORY en moins de 2h c'est possible »	
	Temps de travail
	Partenariat CAB
	Toute l'année
Prévision période de réalisation	

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260317-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026





I. Plan d'actions

Axe 1 : Accompagnement des lignes existantes et développement

1.1. Plan de communication compagnies et général	
1.1.2. Chalais : ouverture Kerry	
Descriptif / Supports	 → Conception visuels campagne : 712 € → 2 campagnes d’affichage sur réseaux d’aff dép 19 et ville/agglo de Brive + aff barrières parking Périgueux → Radio spot saisonnières en février (idem vols saisonniers chalais) → Conférence de Presse annonce + point presse lors du 1^{er} vol avec accueil spécifique des premiers pax entrants (décoration de l’aérogare + distribution totebag avec goodies et doc touristique) + water salute → Intégration dans les supports vols réguliers de l’aéroport : → Supports du CAB → Exposition vitrine OT Sarlat pour 1 mois en mai/juin → Mailing aux agences de voyages → Insertions pub vols campagne vols réguliers → Panneaux aéroport → Flyers horaires 2025 → Sponsoration de posts facebook + stories → Communiqué de presse
Temps de travail	
Partenariat CAB	
À partir de fin 2024 + 2025	
Période de réalisation	

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260217-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026



» I. Plan d'actions

Axe 1 : Accompagnement des lignes existantes et développement

1.1. Plan de communication compagnies et général

1.1.2. Chalaïr : lignes Ajaccio, Nice, Bruxelles + Kerry

Descriptif / Supports

- Supports du CAB
- Spots radio en février : x56 de 20sec sur NRJ Brive Limoges, Chérie FM Périgueux, RFM St Céré et Sarlat
- Mailing aux agences de voyages
- Insertions pub vols campagne vols réguliers
- Panneaux aéroport
- Flyers horaires 2025
- Sponsorisation de posts facebook + stories
- Communiqué de presse



Coût

Temps de travail

Partenariat CAB

Période de réalisation

Toute l'année



Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260217-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

I. Plan d'actions

Axe 1 : Accompagnement des lignes existantes et développement

1.1. Plan de communication compagnies et général	
1.1.2. Chalais : ORY + Air Caraïbes	
Descriptif / Supports	 → Campagne « Le monde depuis Brive » avec l'interline entre Chalais et Air Caraïbes et le codeshare entre Chalais et Air France → Insertions pub : programme foire du livre, Fémina, aff FDL, ... → Panneaux aéroport → Flyers horaires 2025 → Sponsorisation de posts facebook + stories → Partenariat avec Marché de Noël de Sarlat : jeux concours + bache + insertion Fémina
Coût	Temps de travail
	Partenariat CAB
Période de réalisation	Toute l'année

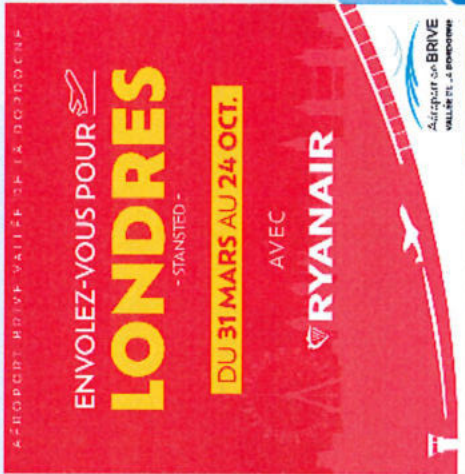


Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260217-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

I. Plan d'actions

Axe 1 : Accompagnement des lignes existantes et développement

1.1. Plan de communication compagnies et général	
1.1.3. Ryanair	
Descriptif / Supports	Lignes Porto - Londres – Séville → Insertion dans campagne vols réguliers → Flyer horaires 2025 → Interruption de la ligne vers Porto fin octobre 2025
Coût	Temps de travail
Période de réalisation	Toute l'année



Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260217-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

I. Plan d'actions

Axe 1 : Accompagnement des lignes existantes et développement

1.1. Plan de communication compagnies et général	
1.1.4. Vols vacances	
Descriptif / Supports	→ Création graphique campagne + flyers vols vacances → Edition flyers vols vacances → Mailing aux agences de voyages → Salon Passion Voyages aux 3 provinces à Brive 18-19 janvier → Insertion des destinations sur les supports Vols réguliers → Supports du CAB : spot écran géant, bannières défilantes → Site Internet et réseaux sociaux
Coût	Affichage + insertions pub
Période de réalisation	Temps de travail De novembre à mars + année



I. Plan d'actions

Axe 1 : Accompagnement des lignes existantes et développement

1.2. Agences de voyages et TO Plan de communication compagnies et général

Descriptif / Supports

- Tournée des agences de voyages de Brive, Cahors, Sarlat, Périgueux, Limoges et Aurillac 1 à 3 fois par an + nouveau en 2025 tournée sur Angoulême.
- Tournée également avec le commercial de chez Chalair et Top of travel en fin d'année.
- Présentation vols vacances de Fitour le 24/06 dans l'aérogare.
- Mailing régulier d'infos sur les lignes, les vols vacances
- Contacts réguliers par téléphone
- Salon Fitour Passion Voyages les 18-19 janvier au méga CGR
- Réseaux sociaux : posts réguliers pour les destinations en vol vacances sur Instagram et Facebook

Coût

Temps de travail et déplacements

Période de réalisation

Toute l'année





I. Plan d'actions

Axe 1 : Accompagnement des lignes existantes et développement

1.3. Observatoire et veille concurrentielle

Descriptif / Supports	→ Veille des sites Internet et brochures des autres aéroports → Observation des variations de prix sur une même ligne dans différents aéroports → Observations des statistiques de remplissages des lignes avec l'accueil → Contacts réguliers avec les autres aéroports via l'UAF → Commande mise à jour étude Nama BVE>Naples pour EasyJet
Coût	Temps de travail
Période de réalisation	Toute l'année

1.4. Participation aux colloques et démarche des compagnies aériennes

Descriptif / Supports	→ Salon CONNECT à Gérone du 3 au 5 février → Plusieurs visios/échanges avec Ryanair dans l'année → Contacts mail avec les commerciaux et les développeurs des compagnies aériennes
Coût	Temps de travail
Période de réalisation	Connect + toute l'année

Accusé de réception en préfecture
019-251903179-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026





I. Plan d'actions

Axe 1 : Accompagnement des lignes existantes et développement

1.5. Perspectives de développement pour 2026

Descriptif / Supports	→ Travail sur l'ouverture des lignes suivantes : Italie, Royaume Unis (hors Angleterre) + Corse, Nord Est de la France (Lille ou Strasbourg), Maroc → Maintien des lignes existantes → Contacts réguliers avec responsable du développement des routes de Ryanair	
Coût	ND	
Période de réalisation	Toute l'année	

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260217-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026



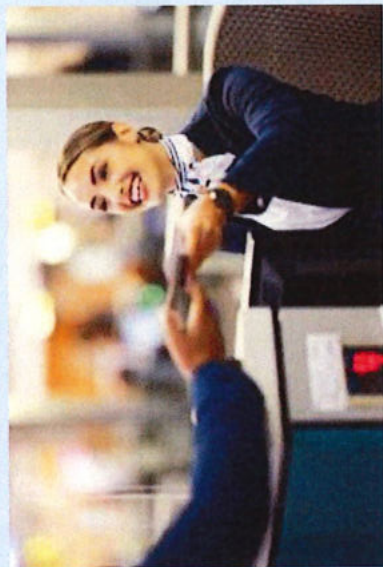


I. Plan d'actions

Axe 2 : Information, accueil, connaissance des clientèles

2.1. Animation équipe accueil

Descriptif / Supports	→ Gestion de l'équipe constituée de 3 agents : accueil des passagers, information générale, orientation, ... → Réunions d'équipe (retour des demandes, observations, informations, ...) → Suivi des statistiques de réservations sur les lignes régulières. → Fiches de réclamation → Procédure pour informer les loueurs de voitures sur les retards de vols → Affichage sur caissons pour la régie pub et partenaires
Coût	Temps de travail
Période de réalisation	Toute l'année



Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260217-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026



I. Plan d’actions

Axe 2 : Information, accueil, connaissance des clientèles

2.2. Site internet et réseaux sociaux

Descriptif / Supports

- Mise à jour régulière du site Internet en interne (actualités, nouveautés, horaires vols, ...)
- Facebook : animation hebdomadaire à minima des pages, partage actualités, infos compagnies et territoires, évènements aéroport, ...
- Création post organiques et sponsorisés en posts ou en stories sur Facebook et instagram
- Instagram : posts réguliers sur lignes présentes, aéroport, aviation, ...
- Twitter : quelques posts et veille régulière
- LinkedIn (réseau social BtoB)

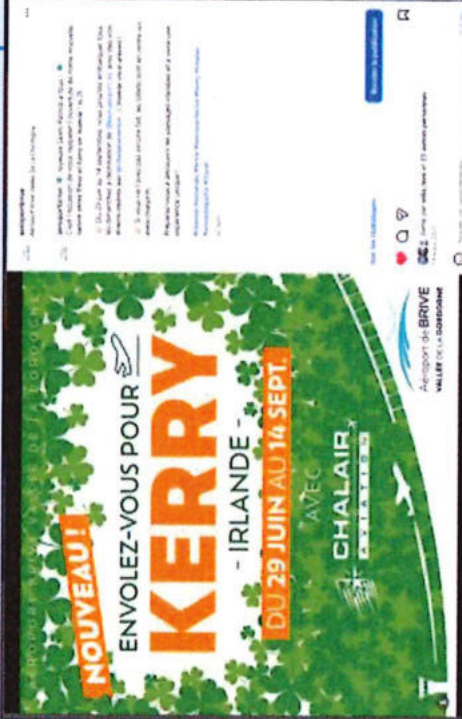
Coût

Temps de travail

Sponsorisation de posts

Période de réalisation

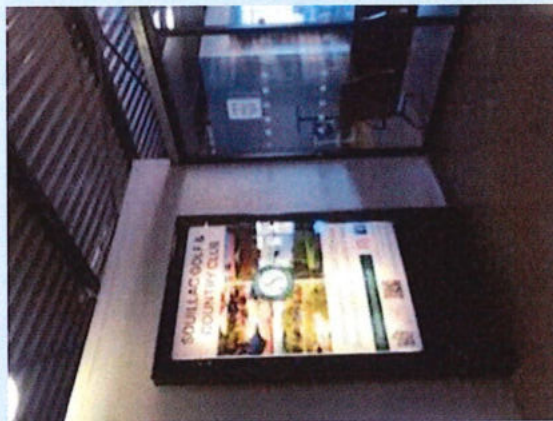
Toute l’année





I. Plan d'actions

Axe 2 : Information, accueil, connaissance des clientèles



2.3. Régie publicitaire

Descriptif / Supports	
→ Assurée par MCV Communication	
→ Mur d'écrans + 5 écrans	
→ 2 vitrines et mise en vente de 6 abribus	
→ 2 vitrines de présentation « prestige » à la place des bornes tactiles	
→ Vitrophanie du CAB sur les portes de la salle réception bagages vers le hall.	
→ CA 2016 : 10 825 € HT de recette totale dont 6 205 € pour ABVD	
→ CA 2017 : 18 725 € HT de recette totale dont 10 995 € HT pour ABVD	
→ CA 2018 : 12 965 € HT pour ABVD	
→ CA 2019 : 6 150 € HT pour ABVD	
→ CA 2020 : 4 148 € HT (baisse liée au COVID car fermeture de l'aéroport pendant confinement et baisse de l'activité ensuite)	
→ CA 2021 : 8 778 € HT pour ABVD	
→ CA 2022 : 12 078 € HT pour ABVD	
→ CA 2023 : 10 590 € HT pour ABVD	
→ CA 2024 : 11 310 € HT pour ABVD	
→ CA 2025 : 10 560 € HT pour ABVD	

Coût

Temps de travail

Période de réalisation

Toute l'année

Bilan en fin d'année

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260217-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

I. Plan d'actions

Axe 3 : Développement de la notoriété de l'aéroport

3.1. Participation à des événements et partenariats

Descriptif / Supports	→ Partenariat CAB toute l'année (écran géant + LED + Brive le Pack) → Présence sur salon Epikurium du 7 au 9 mars à Brive → Présence sur le salon de l'habitat du 21 au 23 mars à Brive → Présence soirée lancement coupe du monde de la diversité 24/04 → Stand sur le Carrefour des collectivités du 19 au 20 juin à Brive → Présences sur les festivals de musique l'été : Brive festival, Festival de la Vézère, Festi'Malemort, Ecaussystème → Course La Briviste le 29 septembre + soirées partenaires → Présence Foire du livre de Brive → Stand au salon du sénior 22-23 novembre
-----------------------	---

Coût

Coût des partenariats

Temps de travail

Période de réalisation

Toute l'année



I. Plan d'actions

Axe 3 : Développement de la notoriété de l'aéroport

3.2. Organisation d'événements sur site	
Descriptif / Supports	→ Départ protection civile Mayotte janvier 2025 → Conférences de Presse pour ouvertures de lignes + ou événements à plusieurs dates. Water-salute pour KIR → Plusieurs journées de présence d'Aérobiodiversité → Accueil des cyclistes venant de Séville le 29/09 : Retour du voyage Beynat Cadix. → Journée nationale AFT le 13/11 → Soirée CMPE/AF/Chalair 04/12 → Plusieurs visites de l'aéroport organisées sur demande : ex : Viste BIA lycée Cabanis le 19/11
Coût	Coût par événement Temps de travail
Période de réalisation	Toute l'année

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260217-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026



I. Plan d'actions

Axe 3 : Développement de la notoriété de l'aéroport

3.2. Organisation d'événements sur site : MEETING AERIEN du 28/09

Descriptif / Supports

Communication :

- Création graphique de l'affiches + déclinaisons
- Impression affiches pour réseau ville de Brive et réseau Département 19
- 2 Banderoles pour rond point
- Sponsoration du post J-30 : 50 €
- Encart pub dans le programme du meeting de Sarlat
- Flyers A5 recto/verso, 15 000 exemplaires
- Programme (distribution à l'entrée) : brochure A5 5 000 exemplaires
- Signalétique : parkings, fléchage, ...
- Radio NRJ (30 spots à Limoges, Brive et Périgueux de 30 sec)
- Post sponsorisé Facebook et Instagram



- 60 militaires de l'Armée de l'Air et de l'Espace
- 2 000 photos partagées des milliers de sourires et des étoiles plein les yeux

MEETING 28 SEPT. BRIVE AERIEN

- 17 pilotes d'exception
- 280 minutes de spectacle aérien
- 12000 spectateurs
- 1 700m de barrières
- 150 bénévoles → 35 partenaires



- Relations Presse + accueil photographes et journalistes
- Production contenus (vidéos/photos) avec Dana Drone

Coût

Coût communication : 6 500 €

Temps de travail. Collaboration avec Julie Lemay de l'aéroclub.

De mai à octobre 2025

Période de réalisation

I. Plan d'actions

Axe 3 : Développement de la notoriété de l'aéroport

3.3. Rencontres des professionnels du tourisme

Descriptif / Supports	→ Bourse échange doc Corrèze → Réunions du contrat de destination Dordogne Valley toute l'année → Invitation ponctuelles à des réunions ou conférences organisées par les OT ou partenaires touristiques comme les festivals
Coût	Temps de travail
Période de réalisation	Toute l'année

3.4. Présence sur réseaux professionnels

Descriptif / Supports	→ 4 rdv Brive Le Pack CAB → Commission Commercial et Marketing UAF : présence en visio ou en présentiel aux réunions → Commission Communication UAF : réunion en présentiel + visios → Réunions de l'association des commerciaux du Tourisme du Sud Ouest : Impact → Nuit des réseaux le 01/12 à Castel Novel → Invitation sur des réunions de différents réseaux d'entreprises
Coût	Temps de travail
Période de réalisation	Toute l'année

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260217-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

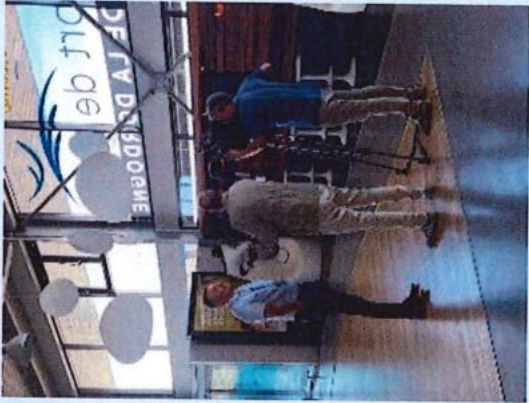




I. Plan d’actions

Axe 4 : Développement de la notoriété de la destinations « Vallée de la Dordogne »

4.1. Accueil Presse et blogueurs	
Descriptif / Supports	→ Conférences de presse organisées à l’aéroport et Communiqués de presse : • 29/06 : Communiqué de presse 1^{er} vol KIR • 03/09 : Conférence de presse Meeting aérien 28/09 • 25/09 : Point Presse lancement meeting aérien • 06/11 : Communiqué de presse lancement lignes Strasbourg et Genève • 04/12 : Conf de Presse Vols saisonniers Chalair • + interviews ponctuelles du Président de l’aéroport à la demande des médias → Accueil bloggeurs espagnols en juin avec les partenaires OT (Brive, OTVD et Sarlat)
Coût	



Coût	
Période de réalisation	Toute l'année
→ Accueil bloggeurs espagnols en juin avec les partenaires OT (Brive, OTVD et Sarlat)	
→ Accueil bloggeurs espagnols en juin avec les partenaires OT (Brive, OTVD et Sarlat)	





I. Plan d'actions

Axe 4 : Développement de la notoriété de la destinations
« Vallée de la Dordogne »

4.2. Contrat de destination

Descriptif / Supports	→ Réunions de toutes les commissions du contrat de destination animé par le CRT Nouvelle Aquitaine → Aéroport en charge de la commission Réseaux sociaux	
Coût	Temps de travail	
	Coût : 3000€	
Période de réalisation	Toute l'année	





2. Budget 2025

- Budget prévisionnel : Annonces et insertion pub : 61 000 €
Catalogues et imprimés : 15 000 €
Foire expo : 5 000 €
+ réserve dans Pub international (CAB)

Budget réalisé	
Partenariats	15 860 €
Affichages	600 €
Insertion pub	4 670 €
Imprimerie	7 082 €
Contrat de destination	3 000 €
MCV	6 763 €
Divers(sms, étude NAMA, salons...)	11 550 €
TOTAL	49 525 €



3. Perspectives 2026



Objectifs 2026 et plus ...

- ✈ Lignes aériennes :
 - Maintenir la fréquentation de 2025 (meilleure année de fréquentation depuis l'ouverture de l'aéroport)
 - Elargir la période pour Ajaccio et Londres
 - Maintenir les lignes vers Séville, Porto et Londres
 - Travailler les destinations suivantes : Italie, Nord est de la France, Allemagne, RU
 - Accueillir une nouvelle compagnie aérienne
- ✈ Autres développements :
 - Commencer à travailler la clientèle affaires
 - Optimiser la régie publicitaire
 - Augmenter les recettes du parking, des réservations de billets sur Internet, ...

Actualités Ryanair 2025

A la suite de la décision de Ryanair de suspendre ses opérations dans certains aéroports français, notamment à Brive, en raison de l'augmentation de la TSBA (Taxe sur les billets d'avion), les vols de PORTO pour la saison hiver 2025/2026 ont été interrompus. Le programme de la saison été 2026 (PORTO – LONDRES – SEVILLE) n'est à ce jour pas encore validé.

L'aéroport de Brive Vallée de la Dordogne poursuit activement les échanges avec la compagnie afin de consolider l'ensemble de ces lignes. Des discussions sont actuellement en cours avec deux autres compagnies afin soit de compléter le programme des vols, soit de reprendre tout ou partie des vols assurés par la compagnie RYANAIR.



③ Compte Administratif et compte de gestion 2025



Compte Administratif



Compte de gestion



Compte administratif 2025 – Dépenses de fonctionnement

FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE											
Comptes	Libellés DÉPENSES	Reports N-1	Vote BP	Vote BS	Cumul DM	Total budget	Écritures passées	Solde Engagé	Solde disponible	% exécution	Restes à réaliser
011	Charges à caractère général	0,00 €	1 537 837,00 €	0,00 €	144 977,00 €	1 682 814,00 €	1 664 119,86 €	0,00 €	18 694,14 €	98,89%	0,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	2 031 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 031 000,00 €	1 989 353,38 €	0,00 €	41 646,62 €	97,95%	0,00 €
014	Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	1 786 010,00 €	0,00 €	-145 747,00 €	1 640 263,00 €	1 487 296,82 €	0,00 €	152 966,18 €	90,67%	0,00 €
	Total des dépenses de gestion courante	0,00 €	5 354 847,00 €	0,00 €	-770,00 €	5 354 077,00 €	5 140 770,06 €	0,00 €	213 306,94 €	96,02%	0,00 €
66	Charges financières	0,00 €	82 140,00 €	0,00 €	5 614,95 €	87 754,95 €	53 126,05 €	0,00 €	34 628,90 €	60,54%	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	142 057,00 €	0,00 €	0,00 €	142 057,00 €	124 850,11 €	0,00 €	17 206,89 €	87,89%	0,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	770,00 €	770,00 €	770,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
	Total des dépenses réelles	0,00 €	5 579 044,00 €	0,00 €	5 614,95 €	5 584 658,95 €	5 319 516,22 €	0,00 €	265 142,73 €	95,25%	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	163 525,00 €	0,00 €	-5 614,95 €	157 910,05 €	157 910,05 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
	Total des dépenses d'ordre	0,00 €	163 525,00 €	0,00 €	-5 614,95 €	157 910,05 €	157 910,05 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €
002	Restat reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES	0,00 €	5 742 569,00 €	0,00 €	0,00 €	5 742 569,00 €	5 477 426,27 €	0,00 €	265 142,73 €	95,38%	0,00 €

Compte administratif 2025 - Recettes de fonctionnement

Comptes	Libellés RECETTES	Reports N-1	Vote BP	Vote BS	Cumul DM	Total budget	Historique	Solde Engagé	Solde disponible	% exécution	Restes à réaliser
013	Atténuation de charges	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	11 411,82 €	0,00 €	3 588,18 €	76,08%	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	0,00 €	2 147 022,00 €	0,00 €	47 674,00 €	2 194 696,00 €	2 270 240,97 €	0,00 €	-75 544,97 €	103,44%	0,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
74	Dotations et participations	0,00 €	608 000,00 €	0,00 €	0,00 €	608 000,00 €	759 222,05 €	0,00 €	-151 222,05 €	124,87%	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	635 460,00 €	0,00 €	-82 200,00 €	553 260,00 €	670 853,54 €	0,00 €	-117 593,54 €	121,25%	0,00 €
	Total des recette de gestion courante	0,00 €	3 405 482,00 €	0,00 €	-34 526,00 €	3 370 956,00 €	3 711 728,38 €	0,00 €	-340 772,38 €	110,11%	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	2 242 271,24 €	0,00 €	34 526,00 €	2 276 797,24 €	1 699 822,50 €	0,00 €	576 974,74 €	74,66%	0,00 €
78	Reprises sur provisions	0,00 €	24 448,17 €	0,00 €	0,00 €	24 448,17 €	24 448,17 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €
	Total des recettes réelles	0,00 €	5 672 201,41 €	0,00 €	0,00 €	5 672 201,41 €	5 435 999,05 €	0,00 €	236 202,36 €	95,84%	0,00 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
	Total des recettes d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
002	Résultat reporté	0,00 €	70 367,59 €	0,00 €	0,00 €	70 367,59 €	70 367,59 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €
	TOTAL DES RECETTES	0,00 €	5 742 569,00 €	0,00 €	0,00 €	5 742 569,00 €	5 506 366,64 €	0,00 €	236 202,36 €	95,89%	0,00 €

	Opérations de l'exercice	Résultats reportés	Cumul Section	Restes à réaliser	Autofinancement Dégagé
Dépenses	5 477 426,27 €	0,00 €	5 477 426,27 €	0,00 €	157 910,05 €
Recettes	5 435 999,05 €	70 367,59 €		0,00 €	

Compte administratif 2025 – Dépenses d'investissement

INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE											
Compte s	Libellés DÉPENSES	Report N-1	Vote BP	Vote BS	Cumul DM	Total budget	Écritures passées	Solde Engagé	Solde disponible	% exécution	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles	158,47 €	25 000,00 €	0,00 €	-5 614,95 €	19 543,52 €	7 520,60 €	9 447,41 €	2 575,51 €	86,82%	9 447,41 €
21	Immobilisations corporelles	9 625,34 €	128 645,65 €	0,00 €	0,00 €	138 270,99 €	60 676,65 €	16 671,81 €	60 922,53 €	55,94%	16 671,81 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
	Total des opérations d'équipement	654 857,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	654 857,82 €	654 693,58 €	0,00 €	164,24 €	99,97%	0,00 €
	Total des dépenses d'équipement	664 641,63 €	153 645,65 €	0,00 €	-5 614,95 €	812 672,33 €	722 890,83 €	26 119,22 €	63 662,28 €	92,17%	26 119,22 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	59 035,72 €	0,00 €	0,00 €	59 035,72 €	59 035,72 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €
18	Compte de liaison : affectation à ...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
26	Participations et créances rattachées à des particip	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
	Total des dépenses financières	0,00 €	59 035,72 €	0,00 €	0,00 €	59 035,72 €	59 035,72 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €
45	Total des opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
	Total des dépenses réelles	664 641,63 €	212 681,37 €	0,00 €	-5 614,95 €	871 708,05 €	781 926,55 €	26 119,22 €	63 662,28 €	92,70%	26 119,22 €
040	Ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
	Total des dépenses d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES	664 641,63 €	212 681,37 €	0,00 €	-5 614,95 €	871 708,05 €	781 926,55 €	26 119,22 €	63 662,28 €	92,70%	26 119,22 €

Accusé de réception en préfecture
019-25090175-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception en préfecture : 26/02/2026

Compte administratif 2025 - Recettes d'investissement

Comptes	Libellés RECETTES	Reportés N-1	Vote BP	Vote BS	Cumul DM	Total budget	Historique	Solde Engagé	Solde disponible	% exécution	Restes à réaliser
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165 et 166)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
	Total des recettes d'équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 106)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
106	Réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (165 et 166)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
18	Compte de liaison : affectation à ...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
	Total des recettes financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
45	Total des opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
	Total des recettes réelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	163 525,00 €	0,00 €	-5 614,95 €	157 910,05 €	157 910,05 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
	Total des recettes d'ordre	0,00 €	163 525,00 €	0,00 €	-5 614,95 €	157 910,05 €	157 910,05 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €
001	Solde d'exécution positif reporté	0,00 €	713 798,00 €	0,00 €	0,00 €	713 798,00 €	713 798,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €
	TOTAL DES RECETTES	0,00 €	877 323,00 €	0,00 €	-5 614,95 €	871 708,05 €	871 708,05 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €

	Opérations de l'exercice	Résultats reportés	Cumul section	Restes à réaliser	Autofinancement dégagé
Dépenses	781 926,55 €	0,00 €	781 926,55 €	26 119,22 €	
Recettes	157 910,05 €	713 798,00 €	871 708,05 €	0,00 €	157 910,05 €

Acusé de réception en préfecture
19-2000175-2026-02-DE
Date de réimpression : 26/02/2026
Date de réception en préfecture : 26/02/2026

Compte de gestion 2025

	<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>EXPLOITATION</u>	<u>TOTAL</u>
<u>RECETTES</u>			
Prévisions budgétaires totales (a)	871 708,05	5 742 569,00	6 614 277,05
Titres de recettes émis (b)	871 819,65	5 579 303,34	6 451 122,39
Réductions de titres (c)	111,60	72 936,70	73 048,30
Recettes nettes (d = b – c)	871 708,05	5 506 366,04	6 378 074,09
<u>DEPENSES</u>			
Autorisations budgétaires totales (e)	871 708,05	5 742 569,00	6 614 277,05
Mandats émis (f)	781 926,55	5 597 409,95	6 379 336,50
Annulations des mandats (g)	0,00	119 983,68	119 983,68
Dépenses nettes (h = f – g)	781 926,55	5 477 426,27	6 259 352,82
<u>Résultats de l'exercice</u>	89 781,50	28 940,37	118 721,87
<u>(d) – (h) Déficit</u>			
Résultats à la clôture de l'exercice précédent	+ 713 798,07	+ 70 367,59	+ 784 165,66
Part affectée à l'investissement			0,00
Reports de l'exercice précédent	+ 713 798,07	+ 70 367,59	+ 784 165,66
<u>Résultats de clôture</u>	+ 803 579,57	+ 99 307,96	+ 902 887,53
Recettes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses à réaliser	+ 26 119,22	0,00	0,00



4 Tableaux des redevances 2025

» Actualisation des tarifs au 1^{er} janvier 2025 applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre

» Les tarifs sont exprimés en € HT, excepté les redevances du parking véhicules (TTC)





Redevances aéronautiques

Redevances d'atterrissage en € HT

≤ 2 tonnes (t):	6,06	>27 t à ≤ 28 t:	127,84	>63 t à ≤ 64 t:	278,57
> 2 à ≤ 3 t:	8,76	>28 t à ≤ 29 t:	133,23	>64 t à ≤ 65 t:	289,33
> 3 à ≤ 4 t:	10,77	>29 t à ≤ 30 t:	138,61	>65 t à ≤ 66 t:	300,10
> 4 à ≤ 5 t:	14,80	>30 t à ≤ 31 t:	143,99	>66 t à ≤ 67 t:	310,87
> 5 t à ≤ 6 t:	20,19	>31 t à ≤ 32 t:	149,38	>67 t à ≤ 68 t:	343,16
> 6 t à ≤ 7 t:	25,57	>32 t à ≤ 33 t:	154,76	>70 t à ≤ 75 t:	375,46
> 7 t à ≤ 8 t:	30,95	>33 t à ≤ 34 t:	160,14	>75 t à ≤ 81 t:	407,76
> 8 t à ≤ 9 t:	36,33	>34 t à ≤ 35 t:	165,53	>81 t à ≤ 82 t:	423,91
> 9 t à ≤ 10 t:	41,72	>35 t à ≤ 36 t:	170,91	>82 t à ≤ 83 t:	429,29
> 10 t à ≤ 11 t:	47,10	>36 t à ≤ 37 t:	176,29	>83 t à ≤ 84 t:	434,67
> 11 t à ≤ 12 t:	52,48	>37 t à ≤ 38 t:	181,67	>84 t à ≤ 85 t:	440,06
> 12 t à ≤ 13 t:	57,87	>38 t à ≤ 39 t:	187,06	>85 t à ≤ 88 t:	458,90
> 13 t à ≤ 14 t:	63,25	>39 t à ≤ 40 t:	192,44	>88 t à ≤ 89 t:	466,97
> 14 t à ≤ 15 t:	74,02	>40 t à ≤ 48 t:	208,59	>89 t à ≤ 90 t:	472,85
> 15 t à ≤ 20 t:	91,51	>48 t à ≤ 52 t:	216,66	>90 t à ≤ 91 t:	477,74
> 20 t à ≤ 21 t:	100,93	>52 t à ≤ 55 t:	222,05	>91 t à ≤ 94 t:	483,12
> 21 t à ≤ 24 t:	111,70	>55 t à ≤ 56 t:	227,43	>94 t à ≤ 95 t:	495,23
> 24 t à ≤ 25 t:	117,08	>56 t à ≤ 59 t:	232,81	>95 t:	495,23+5,38/t
> 25 t à ≤ 26 t:	122,46	>59 t à ≤ 63 t:	248,96	engagée	

Conditions particulières ; Exemptions redevance atterrissage : missions techniques DGAC / Les aéronefs spécialement affectés aux déplacements des personnalités exerçant des fonctions dont la liste est établie par décret du Ministre chargé de l'aviation civile / Les aéronefs d'Etat qui effectuent des missions techniques sur ordre du Ministre chargé de l'aviation civile / Les aéronefs qui effectuent un retour forcé sur l'aérodrome, en raison d'incidents techniques ou de circonstances atmosphériques défavorables (QRF)

Réduction redevance d'atterrissage : giravions -50% sur le montant de la redevance



Redevances d'atterrissage – Privés basés et aéroclubs

Atterrissage			
≤ 1,5 t	4,60	> 1,5 t à ≤ 2,5 t	7,23
Forfait annuel ≤ 1,5 t		> 2,5 t à ≤ 5,7 t	10,37
< 50 atterrissages	93,51	de 50 à 100 atterrissages	178,61
Forfait annuel > 1,5 t à ≤ 2,5 t		illimité (par appareil)	591,16
< 50 atterrissages	144,57	de 50 à 100 atterrissages	289,13
Forfait annuel > 2,5 t à ≤ 5,7 t		illimité (par appareil)	656,85
< 50 atterrissages	209,98	de 50 à 100 atterrissages	421,34
		illimité (par appareil)	1355,31

Autres Redevances aéronautiques

BALLISAGE	
• Voyage par mouvement	32,97
• Voyage par mouvement basés	16,49
• PCL (forfait activation)	32,97
STATIONNEMENT	
• Avec franchise de la première heure (toute heure entamée est due)	0,27 €/t/h
• Aéronef immobilisé pour raisons tech. > 72h	15 €/t/24h
PASSAGERS	
PMR	6,73
CARBURANT	0,67
JET A1	4,20 /m3
AVGAS 100LL	2,76 /m3

Conditions particulières : Cas d'exonération de la redevance passagers : les membres d'équipage / les passagers effectuant un arrêt momentané sur l'aéroport et repartant par le même aéronef avec un n° vol identique au n° de vol de l'aéronef à l'arrivée / les passagers effectuant un retour forcé sur l'aéroport, en raison d'incidents techniques ou de conditions météorologiques défavorables / Les passagers d'aéronef effectuant une escale technique / Les passagers de moins de 2 ans

Accusé de réception
019-25110031
Date de réception : 26/02/2026
Date de réception : 26/02/2026

Autres Redevances aéronautiques

MAJORATIONS DES TARIFS HORS HEURES D'OUVERTURE	
En semaine (du lundi au vendredi) de jour (6h - 22h) :	
forfait ≤ 2h niveau 5 : 491,27 € ; heure supplémentaire : +50%	
forfait ≤ 2h niveau 7 : 623,45 € ; heure supplémentaire : +50%	
De nuit (22h - 6h) et le samedi :	
forfait ≤ 2h niveau 5 : 700,00 € ; heure supplémentaire : +50%	
forfait ≤ 2h niveau 7 : 957,22 € ; heure supplémentaire : +50%	
Dimanche :	
forfait ≤ 2h niveau 5 : 750,00 € ; heure supplémentaire : +50%	
forfait ≤ 2h niveau 7 : 888,00 € ; heure supplémentaire : +50%	
Jours fériés :	
forfait ≤ 2h niveau 5 : 886,65 € ; heure supplémentaire : +50%	
forfait ≤ 2h niveau 7 : 1151,00 € ; heure supplémentaire : +50%	
MAJORATIONS DES TARIFS DURANT LES HEURES D'OUVERTURE POUR AUGMENTATION DE NIVEAU SSIIA :	
Passage de niveau 2 à 5 : forfait ≤ 2h : 72,46 € ; heure supplémentaire : +50%	
Passage de niveau 2 à 6/7 : forfait ≤ 2h : 217,38 € ; heure supplémentaire : +50%	
Passage de niveau 5 à 6/7 : forfait ≤ 2h : 163,04 € ; heure supplémentaire : +50%	
Frais de facturation aéronautique : 6,73 €/facture (applicables pour toutes prestations du guide, exonération si paiement au comptant à l'atterrissage au bureau OPS)	



Redevances assistance aéroportuaire

FORFAIT STANDARD AVIATION COMMERCIALE				
Capacité avion	Touchee commerciale	Touchee technique (-50%)	Touchee Transit (-15%)	Pax/Ferry (-25%) Ferry/Pax (-15%)
< 20 pax	290,59	145,29	247,00	217,94 247,00
0-50 pax	723,24	361,62	614,75	542,43 614,75
51-120 pax	1385,13	692,57	1177,36	1038,85 1177,36
121 pax et +	2030,88	1015,44	1726,25	1523,16 1726,25

FORFAIT STANDARD AVIATION D'AFFAIRES OU PRIVEE	
Catégorie MTOW	Tarif € HT
≤ 3,5 t	281,98
> 3,5 à ≤ 6 t	315,34
> 6 à ≤ 10 t	347,63
> 10 à ≤ 20 t	454,18
> 20 à ≤ 38 t	598,40
> 38 t	764,14

FORFAIT ACCOMPAGNEMENT AUX FORMALITES DOUANES	
Vols hors Schengen	40,00 € HT
FORFAIT NETTOYAGE DES AIRES DE TRAFIC	
Forfait	281,00 € HT
FORFAIT PARCAGE SIMPLE A L'ARRIVEE (sur demande)	
Parcage simple (<3,5 t)	50,00 € HT

Majoration des tarifs des prestations d'assistance

Des suppléments s'ajoutent au forfait standard, dans les conditions suivantes :
35 % le samedi // 50 % le dimanche // 50 % de nuit (22h00 à 06h00) // 100 % les jours fériés
→ Ces majorations sont cumulables entre elles.
Escale / Stand-by > 120 mn : +30%
Escale de nuit / Stand-by with night stop : + 70%

Retard et/ou annulation

- En cas de retard par rapport à l'horaire programmé, une majoration du tarif applicable à la tranche horaire concernée est facturée selon les modalités suivantes :

Vols commerciaux	Vols privés ou d'affaires
Retard > 30 mn : 60 € / 15 mn	< 2 heures : + 25% Plus de 2 heures : + 50%

- En cas d'annulation de la prestation d'assistance, la facturation des prestations commandées s'applique selon les modalités suivantes :

- De 0 à 12 heures : 100%
- De 12 à 24 heures : 75%
- De 24 à 36 heures : 25%

Formalités bagages manquants ou endommagés à l'arrivée

La facturation selon le nombre de dossiers traités :

- De 0 à 10 : 10,00 € HT
- De 11 à 50 : 15,00 € HT

Prestations complémentaires

PRESTATIONS AUX APPAREILS	Unité	Eur HT
GPU	par franchise de 15 min	75,00
Sacs de lest (si disponible)		40,00
Chargement inclus		15,00
Dechargement sacs de lest		105,00
Nettoyage 1 ^{er} niveau cabine	Jusqu'à 100 pax inclus > 100 pax	157,50 178,50
Nettoyage complet	Jusqu'à 100 pax inclus > 100 pax	283,50 890,00
Rincage extérieur des aéronefs		30,00
Frais de livraison carburant avion		75,00
Service vidange toilettes		48,00
Escabeau supplémentaire		50,00
Agent d'accueil supplémentaire par heure suppl.		

PRESTATION DEGIVRAGE	Unité	Eur HT
Dégivrage aéronef < 18T hors produit	Par opération	420,00
Dégivrage aéronef > 18T hors produit	Par opération	735,00
Produit dégivrant	Par litre	3,41

- Enregistrement des passagers / bagages et délivrance de cartes d'embarquement et / ou dépose bagages, hors logiciel Altea DC (soumis à facturation) : 1 agent pour 1h jusqu'à 50 passagers inclus dans le forfait // 1 heure supplémentaire ou 1 agent supplémentaire jusqu'à 120 pax : + 90 € // 1 heure et 1 agent supplémentaires au-delà de 120 pax : + 180 €
- Manipulation des bagages : 2 agents max pour 1h jusqu'à 50 passagers : inclus dans le forfait // 2 agents jusqu'à 120 pax sur 1 heure supplémentaire : + 85 € // 1 agent supplémentaire sur 2 heures maximum au-delà de 120 pax : + 170 €

PRESTATIONS AUX EQUIPAGES ET PASSAGERS	Unité	Eur HT
Service eau		55,00
Départ aux gestes conventionnels		30,00
Eau chaude pour boissons	Litre	5,00
Café	Litre	8,00
Glaçons	1 kg	6,00
Eau minérale	Par bouteille 1,5 l	3,50
Lavage Vaisselle		46,00
Réservation hôtel	Par réservation dans le même hôtel	20,00
Réservation voiture de location taxi	Par réservation dans la même agence	20,00
Dossier météo/plan de vol		7,00
Communications, messages Mail/SITA	envoi	7,00
Journaux / presse	Presse française quotidienne	5,00
	Presse française hebdomadaire	10,00
	Presse étrangère quotidienne	10,00
	Presse étrangère hebdomadaire	20,00
Catering		Sur dem.
Produits du terroir		Sur dem.

Redevances domaniales

Montants HT (en euro)	
Abris d'aéronefs (toute période de référence entamée est due)	
• Tarif de base ponctuel : 35 51 €/24h	
• Tarif mensuel Hangars H1, H2, H5 (résidents) :	• Tarif mensuel Hangar H4 (résidents) :
≤ 1,5 t : 96,85 €	≤ 1,5 t : 137,24 €
> 1,5 à ≤ 4,5 t : 137,22 €	> 1,5 à ≤ 4,5 t : 197,78 €
> 4,5 à ≤ 6 t : 150,67 €	> 4,5 à ≤ 6 t : 217,97 €
> 6 t : 150,67 € + 47,09 €/t supplémentaire	> 6 t : 217,97 € + 70,64 €/t suppl.
Hangars et surfaces	
• Hangar H3 : 20,19 €/m²/an	• Algeco : 367,50 €/m²/an
• Hangars H6, H7, H8 et H12 : 22,20 €/m²/an	• Crew room 1000 €/an
• Abri aéronef (mitage) : 6,72 €/m²/an	• Espace équipement radio aéronautique : 500 €/mois
• Bureaux techniques, bureaux club house et surface commerciale : 53,83 €/m²/an	
Terrains nus	
• non viabilisés : 2,69 €/m²/an	
• viabilisés : 6,72 €/m²/an	
• Terrain sous carburant : 3150,00/100 m²/an	
Loueurs de véhicules	
Un comptoir (2 mètres linéaires), coffre de remise des clés + 10 places parking : 1361,46 €/an	
Droit d'entrée accès parking passagers* : 963,24 €/an	
(* accès limité au temps de dépôt et de prise en charge des passagers dans le cadre d'une activité de loueurs de véhicules)	
Emplacement pour food trucks	
Droit de place, location semaine : 45,00 € ; location mensuelle : 120,00 €	



Autres redevances

Prestations de formation ou de sensibilisation par le personnel de la régie dûment qualifié
montants HT (en euro) /pers./formation

- Formation SGS : 30,19 €
- Formation sûreté/nbre accès (avec porte-badge) : 50,72 €
- Etablissement des titres avec porte badge : 24,15 €
- Permis P, M, J : 36,22 € (P ou M ou J) / 43,57 € (P, M, J)

Location de salles/bureaux (sous réserve de compatibilité avec l'exploitation et hors manifestation en lien avec la promotion de l'aéroport)

- Hall public aéroport : forfait : 431,18 €
- Salle de réunion de l'aéroport/Club House : demi-journée : 129,48 € ; journée : 258,96 €
- Bureau : forfait 2h : 35,51 € ; demi-journée : 64,74 € ; journée : 129,48 €
- Prestation suppl. (salle de réunion) : collation sucrée/boissons chaudes ou collation salée avec soft drinks : 7,70 €/pers.
- Impression / photocopie (la page) : 0,35 €

Redevances DCS

- Coûts ACC AF : 0,31 € / passager embarqué
- Enregistrement de bout en bout (IATCI) : 0,15 €/msg
- Etablissement d'un billet électronique RTGH : 0,08 €/msg
- Echange entre Compagnies (interline) : 0,08 €/msg
- Area support Smartvega : 111,47 €/mois



Régie publicitaire

Spots publicitaire sur le mur d'écrans digitaux et sur les écrans TV dans l'aéroport	Tarif HT achat d'espace
Durée 5 secondes / IMAGE FIXE Engagement 12 mois	500,00 €
Sous réserve réservation autre support	
Durée 8 secondes / Engagement 6 mois	800,00
Durée 8 secondes / Engagement 12 mois	1 500,00 €
Durée 20 secondes / Engagement 6 mois	1 500,00 €
Durée 20 secondes / Engagement 12 mois	2 850,00 €
Présentation de documents sur présentoir réservé aux annonceurs dans la salle d'arrivée de l'aéroport	Tarif HT achat d'espace
Valable pour la durée de votre engagement sur le mur d'images	300,00 €
Affiches 120x176 cm dans supports dédiés, réparties dans l'aéroport	Tarif HT achat d'espace
3 affiches pendant 12 mois	1 500,00 €
2 affiches pendant 6 mois	600,00 €
Mise à disposition d'une étagère (100x40 cm) pour présenter des produits dans une vitrine réservée aux annonceurs dans l'aéroport	Tarif HT achat d'espace
Présence pendant 12 mois (avec possibilité de renouveler les produits)	600,00 €

Réservation d'une vitrine éclairée (40x60 cm) d'exposition de produits dans l'aéroport	Tarif HT achat d'espace
Présence pendant 12 mois (avec possibilité de renouveler les produits)	780,00 €
Espaces sur doubles-portes vitrées salle d'arrivée pour personnalisation par vitrophanie	Tarif HT achat d'espace
Présence pendant 12 mois (hors conception, fabrication et pose de vitrophanies)	2 000,00 €
Habillage adhésif intégral de la caisse parking extérieur	Tarif HT achat d'espace
Présence pendant 24 mois (hors conception, fabrication et pose des adhésifs)	3 000,00 €
Habillage adhésif des bornes entrée/sortie de parking + personnalisation du recto des tickets	Tarif HT achat d'espace
Présence pendant 12 mois (hors conception, fabrication et pose/impression)	1 000,00 €

Date de publication : 02/03/2026

Redevances du parking véhicules

DUREE	TTC	DUREE	TTC	DUREE	TTC
De 30 min à 45 min	2,40 €	De 5h à 5h15	9,20 €	De 9h30 à 9h45	12,80 €
De 45 min à 1h	2,50 €	De 5h15 à 5h30	9,50 €	De 9h45 à 10h	13,00 €
De 1h à 1h15	3,50 €	De 5h30 à 5h45	9,80 €	De 10h à 10h15	13,10 €
De 1h15 à 1h30	3,80 €	De 5h45 à 6h	10,00 €	De 10h15 à 10h30	13,30 €
De 1h30 à 1h45	4,00 €	De 6h à 6h15	10,30 €	De 10h30 à 10h45	13,40 €
De 1h45 à 2h	4,30 €	De 6h15 à 6h30	10,60 €	De 10h45 à 11h	13,50 €
De 2h à 2h15	5,40 €	De 6h30 à 6h45	10,90 €	De 11h à 11h15	13,70 €
De 2h15 à 2h30	5,90 €	De 6h45 à 7h	11,20 €	De 11h15 à 11h30	13,80 €
De 2h30 à 2h45	6,30 €	De 7h à 7h15	11,40 €	De 11h30 à 11h45	13,90 €
De 2h45 à 3h	6,70 €	De 7h15 à 7h30	11,60 €	De 11h45 à 12h	14,10 €
De 3h à 3h15	7,00 €	De 7h30 à 7h45	11,70 €	De 12h à 13h	14,40 €
De 3h15 à 3h30	7,30 €	De 7h45 à 8h	11,90 €	De 13h à 15h	14,60 €
De 3h30 à 3h45	7,50 €	De 8h à 8h15	12,00 €	De 15h à 18h	15,50 €
De 3h45 à 4h	7,80 €	De 8h15 à 8h30	12,10 €	De 18h à 24h	16,90 €
De 4h à 4h15	8,10 €	De 8h30 à 8h45	12,30 €	De 24h à 48h	18,40 €
De 4h15 à 4h30	8,40 €	De 8h45 à 9h	12,40 €	La journée suppl.	7,40 €
De 4h30 à 4h45	8,60 €	De 9h à 9h15	12,60 €	Tarif/Semaine	44,10 €
De 4h45 à 5h	8,90 €	De 9h15 à 9h30	12,70 €	Tarif/Mois	88,20 €
				Ticket perdu	160,00 €

Copie de l'application en préfecture
019/03/2026 0217-2026-02-B
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

(*) pour les nouvelles souscriptions et renouvellements d'abonnement : caution de 10 €/badge

DUREE	TTC	DUREE	TTC
Abonnement / Mois*	88,20 €	Abonnement / 6 Mois*	440,80 €
		Abonnement / année*	734,50 €

Date de publication : 02/03/2026

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260217-2026-02-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026